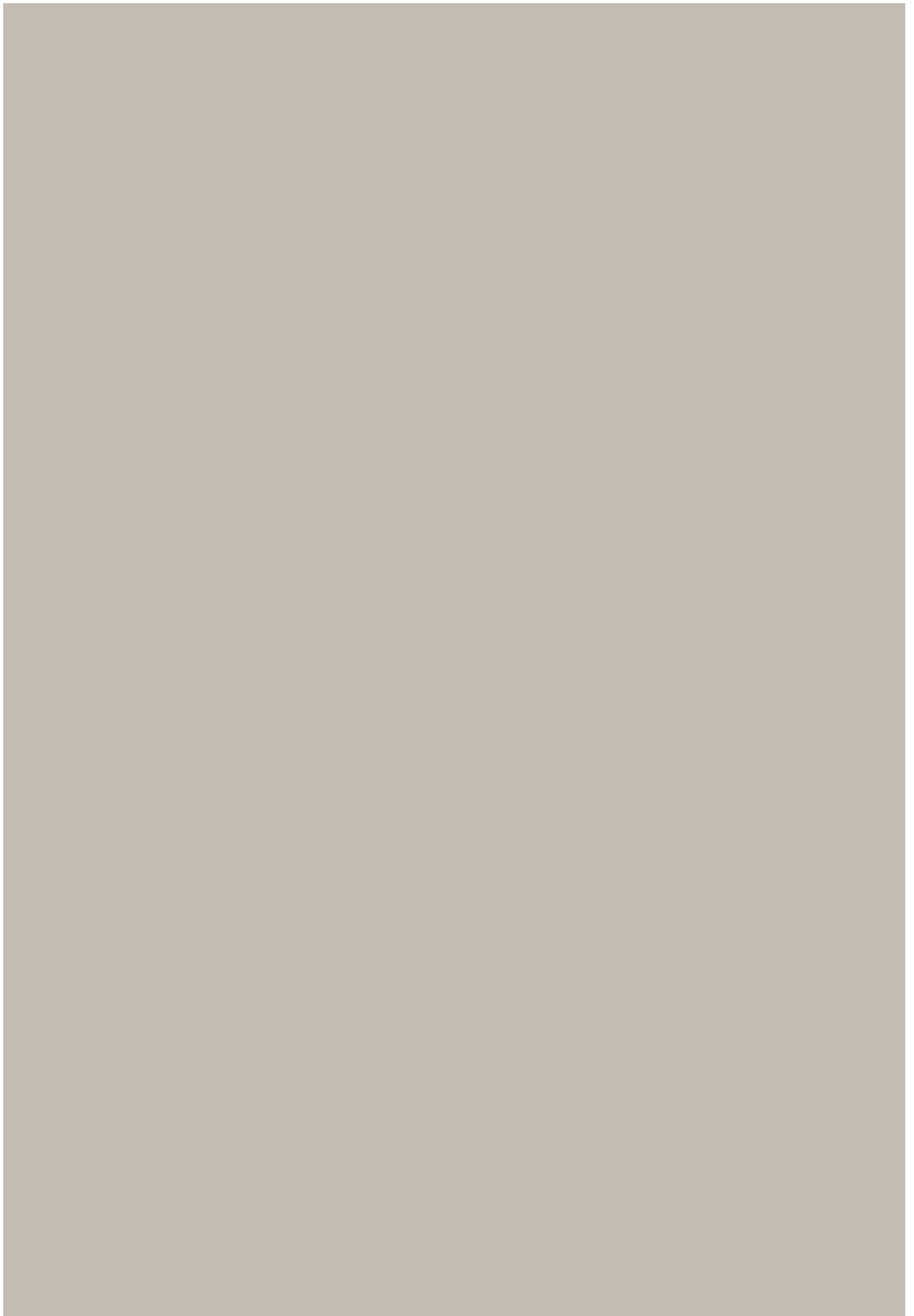


DÉCLARATION DE  
PERFORMANCE EXTRA-  
FINANCIERE 2019

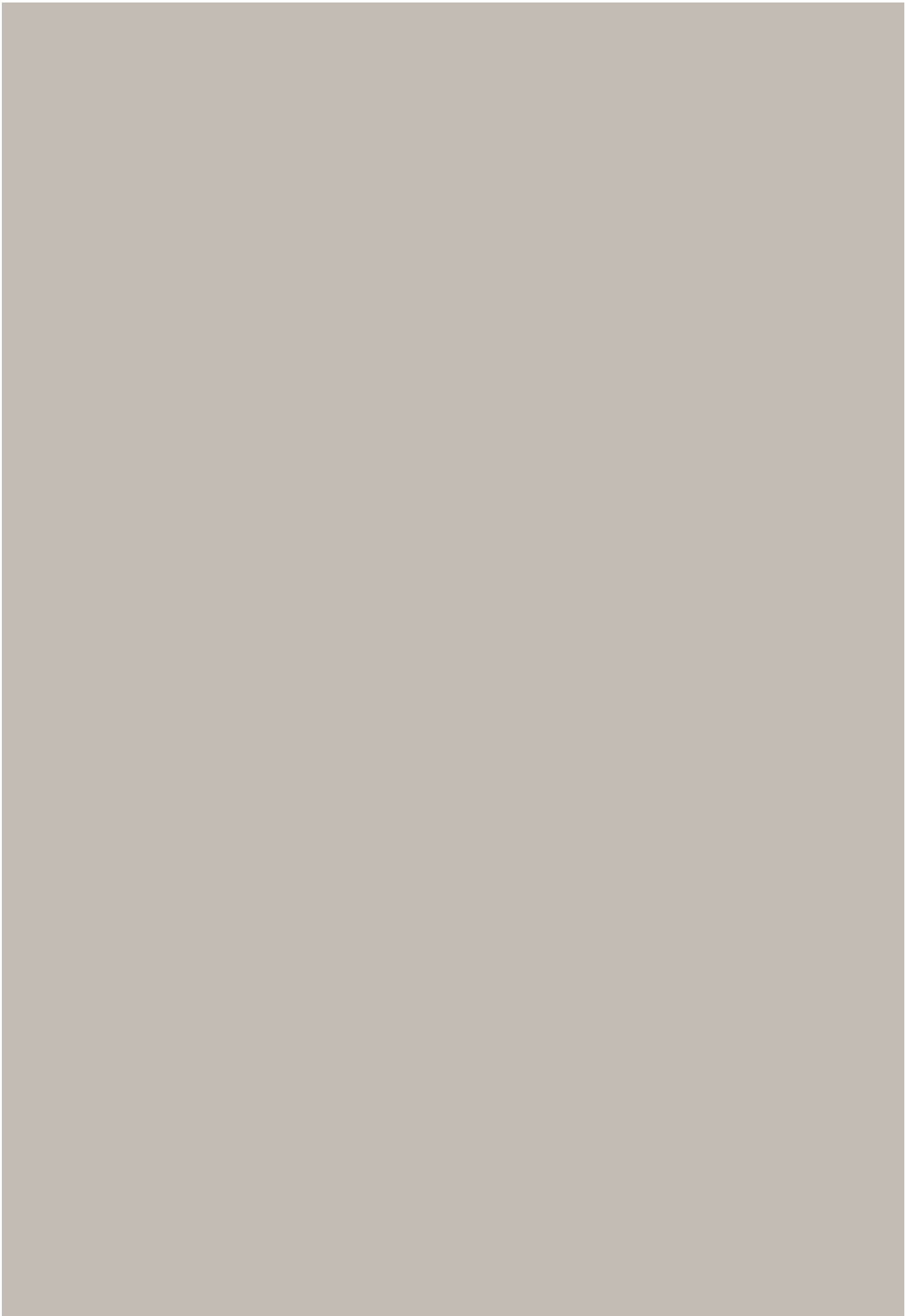
GROUPE COPAGEF

---



## Table des matières

LE MOT DU PRESIDENT .....	5
INTRODUCTION.....	7
GENESE DU GROUPE COPAGEF	7
ENGAGEMENT CROISSANT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	8
I. MODELE D’AFFAIRE.....	9
CHIFFRES CLES DE L’ANNEE 2019	9
PERIMETRE DU GROUPE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES	10
IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	18
II. LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS .....	19
METHODOLOGIE D’IDENTIFICATION ET D’EVALUATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS	19
RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIES	20
III. RESPONSABILITE SOCIALE.....	21
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	22
FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	23
ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL	25
IV. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	27
AGRICULTURE RAISONNEE	27
BIEN-ETRE ANIMAL	28
PRESERVER LA BIODIVERSITE	28
UTILISATION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	29
GESTION DES DECHETS ET ECOCONCEPTION	32
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	34
CONSOMMATION D’ENERGIES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	35
V. RESPONSABILITE SOCIETALE.....	38
CONFORMITE SUR TOUTE LA CHAINE DE VALEUR	38
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	40
ANCRAGE AUPRES DES COMMUNAUTES LOCALES	41
QUALITE DES PRODUITS ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS	43
CONSOMMATION RESPONSABLE	44
COMPTE-RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE	45
VI. METHODOLOGIE DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE.....	48
VII. GLOSSAIRE.....	49
VIII. TABLE DE CORRESPONDANCE DES INDICATEURS.....	52



## LE MOT DU PRESIDENT

*« Fidèle aux valeurs de responsabilité qui guident depuis toujours son développement, le Groupe COPAGEF intensifie son développement avec le déploiement d'une stratégie de développement durable résolument volontariste.*

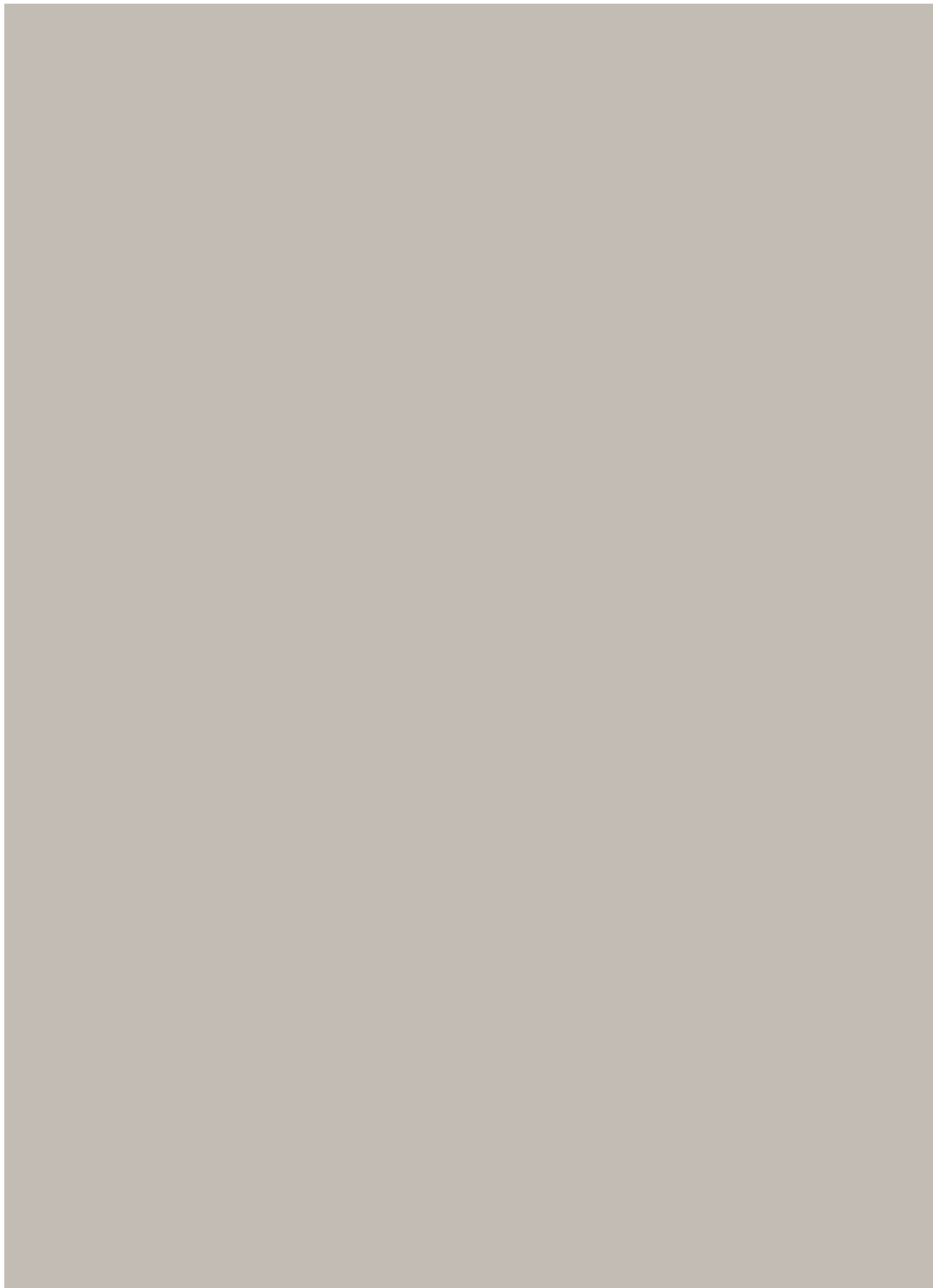
*Notre engagement pour la pérennité de nos écosystèmes n'est pas nouveau Il constitue le prolongement de notre engagement qualité amorcé depuis longtemps. Il relève également d'une logique économique bien comprise : la pérennité du Groupe COPAGEF ne peut s'envisager qu'en étroite interdépendance avec celle de son « écosystème ».*

*Ainsi au sein de nos établissements de production et de nos plantations (vignes et cannes à sucre) sont menées et encouragées des initiatives novatrices, souvent exemplaires. Elles seront progressivement étendues à l'ensemble des territoires où nous exerçons une activité dans le respect des enjeux de chacun*

*Pour COPAGEF, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est à la fois un facteur déterminant de cohésion sociale et une responsabilité première vis-à-vis de nos territoires d'implantation. Avançons ensemble dans cette nouvelle logique de développement garante de nos succès collectifs et futurs. »*

Pierre Castel

Président Fondateur



# INTRODUCTION

## Genèse du Groupe COPAGEF

Créé en 1949, Castel Frères était dédié au négoce traditionnel du vin en France puis en Afrique, avant d'étoffer ses métiers et de racheter la chaîne de cavistes NICOLAS en 1988. Le Groupe familial devient alors un producteur de référence dans les plus grandes régions de France et reconnu à l'international. Par une politique d'investissements stratégiques, le Président-Fondateur du Groupe COPAGEF, Pierre Castel, a poursuivi le développement de ses activités sur le continent africain dans le domaine des bières, des boissons gazeuses et de l'eau minérale par l'acquisition des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) en 1990, actuellement implantées au sein de 10 pays. Enfin, les activités du Groupe se sont étendues à l'industrie agro-alimentaire en 2010 avec une prise de participation majoritaire dans la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) qui produit et commercialise du sucre et de la farine, mais aussi des œufs et de l'alimentation animale au sein de 7 pays d'Afrique. Fondée il y a plus de 50 ans, la SOMDIAA se caractérise également par une gestion familiale de ses activités.

### **Déclaration de performance extra-financière**

Ce document présente les engagements et les réalisations du Groupe COPAGEF en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale au cours de l'exercice 2019. Les informations relatives à la performance extra-financière y sont décrites conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et de la loi n° 2017-399 dite loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

## Engagement croissant pour un Développement Durable

- Entre 2013 et 2019, diffusion des Politiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et de Développement Durable par secteur d'activité (agro-alimentaire, viticole, brassicole et autres boissons) répondant aux lignes directrices de la norme ISO 26 000.
- Depuis 2016, la filière agro-alimentaire SOMDIAA, implantée dans 7 pays, organise un séminaire RSE regroupant l'ensemble des personnes en charge de la démarche au sein de chaque filiale, auxquels sont associés d'autres collaborateurs en fonction des thématiques abordées.
- En 2017, adoption du Code de Conduite par le Groupe et formation continue au respect des lois, des règlements et des principes guidant la stratégie de développement déclinée par activité et par filiale.
- Création du Comité Ethique la même année. Il se réunit régulièrement afin de suivre l'application du Code de Conduite, notamment par le biais d'indicateurs de performance sur la Conformité, et de traiter les signalements parvenus par les mécanismes existants (voir la partie « V. Responsabilité Sociétale - Compte-rendu sur le Plan de Vigilance »).
- Création d'un Comité de pilotage RSE spécifique à la filière viticole en 2019, dont les réunions sont semestrielles. Il s'agit d'une instance collégiale mandatée par la Direction Générale et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise. Le Comité joue un rôle essentiel pour l'avenir de l'entreprise puisqu'il est en charge d'orienter la stratégie à court, moyen et long terme. Il s'agit d'inscrire l'entreprise dans une stratégie répondant aux attentes de son environnement.
- Mise en place de groupes de travaux par thématiques sur des enjeux du secteur viticole : Emballages, Communication, Attractivité (depuis 2019).
- En 2019, création d'un Comité RSE spécifique à la filière des boissons implantée en Afrique. Ses membres se réunissent semestriellement afin de suivre les résultats des politiques et des actions mises en œuvre afin d'adapter la stratégie d'entreprise en conséquence.
- Fin 2019, adhésion aux Objectifs de Développement Durable et aux 10 Principes du Global Compact (Pacte mondial des Nations Unies) en matière de respect et de promotion des droits humains, des normes internationales du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

### Les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030

Du fait de sa dimension et de son développement international, le Groupe COPAGEF a souhaité se positionner comme un acteur des défis mondiaux du 21<sup>ème</sup> siècle. En adhérant aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe s'est engagé publiquement à aligner sa stratégie de long terme aux dix principes universels liés aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les 17 ODD définissent les champs prioritaires dans lesquels réunir les efforts conjoints des Etats, des entreprises et de la société civile.

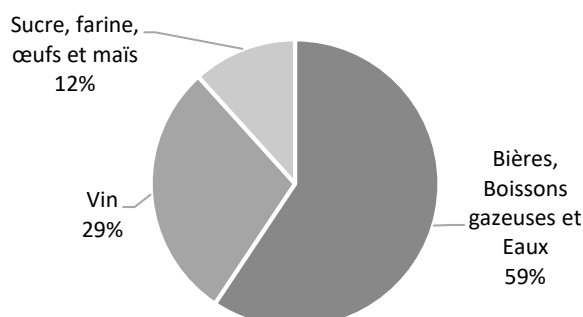


# Modèle d'affaire

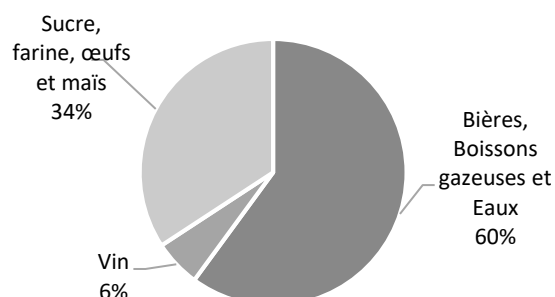
## Chiffres clés de l'année 2019

- **3,9 milliards d'€ de chiffre d'affaires**, soit une hausse de 2% par rapport à l'année 2018
- **31 669**<sup>1</sup> collaborateurs au sein de **24 pays**
- N°1 du vin en Europe<sup>2</sup> et **19 bouteilles** consommées chaque seconde dans le monde
- Implantation de l'activité viticole au sein de **11 pays** : **13 sites de production** et **9 Châteaux et Domaines**
- Acteur majeur sur le secteur des boissons en Afrique : **39,4 millions d'hectolitres** produits, **+5%** par rapport à l'année précédente
- Implantation de l'activité brassicole au sein de **10 pays** en Afrique - **45 sites** de production
- Référence dans la filière sucrière et la meunerie : près de **664 671 tonnes** produites, **+3,8%** par rapport à l'année précédente
- Implantation de l'activité agricole au sein de **7 pays** en Afrique - **15 sites** de production

### Parts du chiffre d'affaire par secteur d'activité



### Parts de l'effectif par secteur d'activité

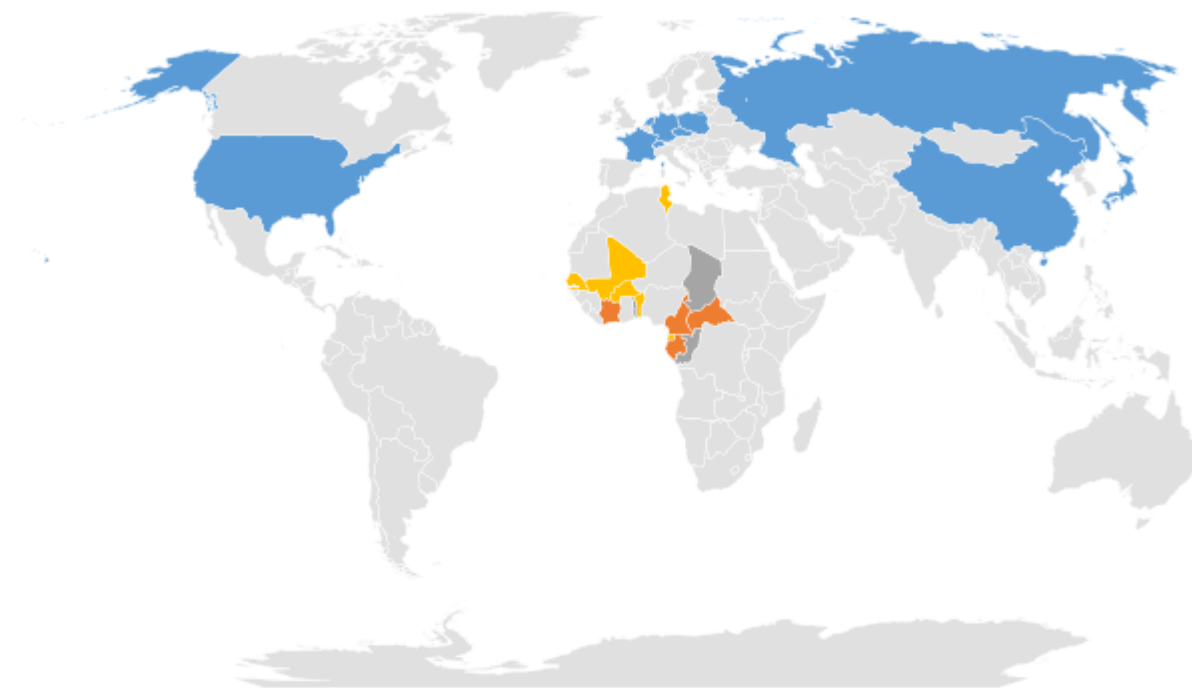


<sup>1</sup> Au 31 décembre 2019. Voir la définition complète dans le Glossaire.

<sup>2</sup> Source Impact Data

## Périmètre du Groupe et description des activités

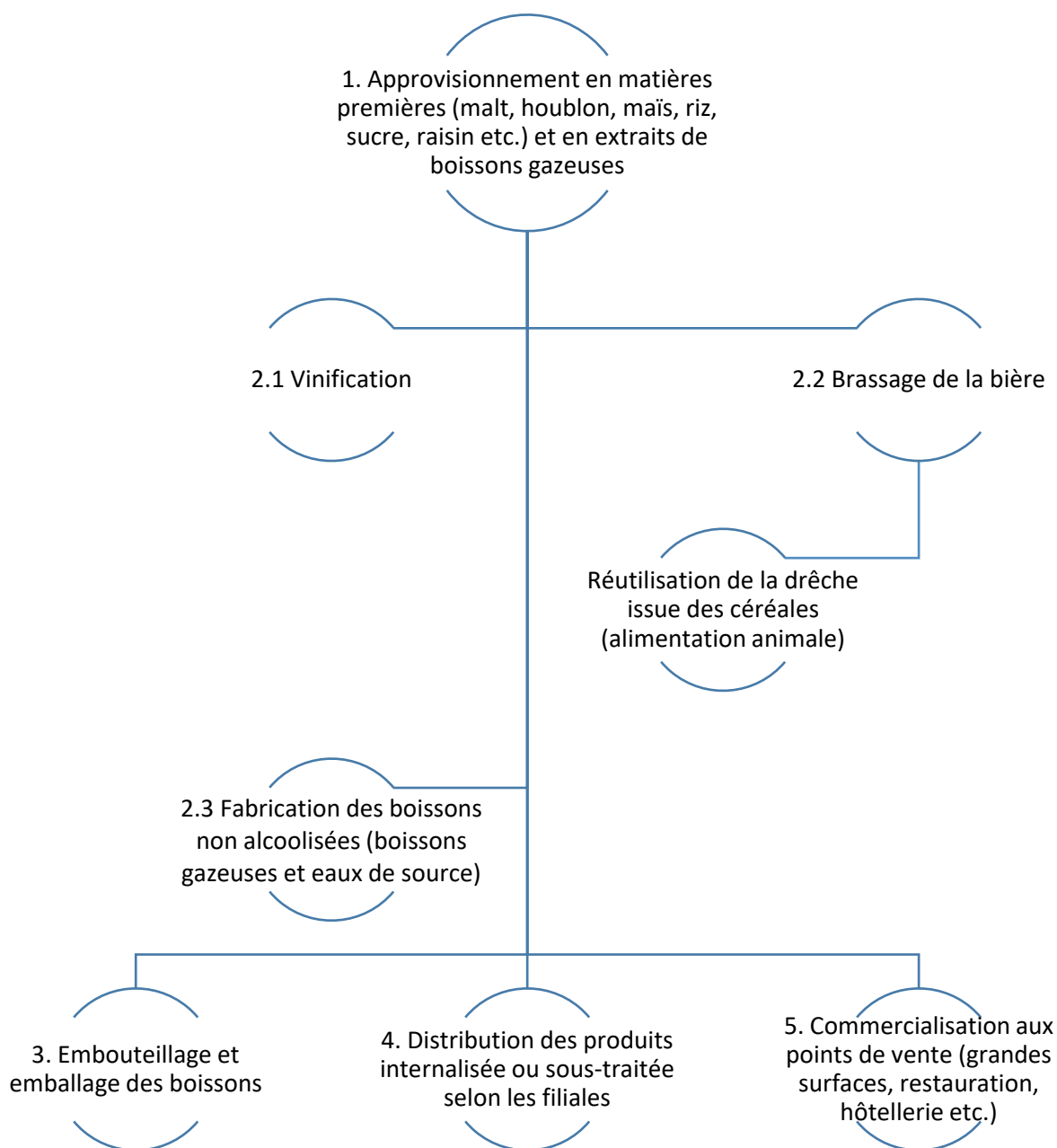
### Pays d'implantation du Groupe COPAGEF par secteur d'activité



Optimisé par Bing  
© GeoNames, Microsoft, Navinfo, TomTom, Wikipedia

- Filière viticole
- Filière des bières, boissons gazeuses et eaux et agro-alimentaire
- Filière agro-alimentaire
- Filière des bières, boissons gazeuses et eaux

## La chaîne de valeur dans le secteur des boissons en 5 étapes



## La filière brassicole et la production de boissons non alcoolisées

Appartenant au Groupe COPAGEF depuis 30 ans, les filiales des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) produisent et embouteillent des bières, des boissons gazeuses, des eaux de source et d'autres boissons non alcoolisées.

Ces dernières années, l'activité des brasseries et des usines d'embouteillage a connu une solide croissance résultant notamment d'une augmentation de la demande pour les produits consommables consécutive à la hausse démographique. Les opportunités d'investissements et les lancements de produits ont su maintenir ce développement et répondre aux attentes des consommateurs.

Par ailleurs, une stratégie de diversification des gammes avec des produits innovants, tels que des bières faiblement alcoolisées et aromatisées ou des boissons gazeuses allégées en sucre, permet également de satisfaire différents segments de consommateurs et ainsi d'accéder à de nouvelles parts de marché.

---

### *Les bières - 31 marques*

Produites localement, certaines marques sont commercialisées dans plusieurs pays d'Afrique (33 EXPORT, BEAUFORT, CASTEL BEER, ISENBECK etc.) et quelques-unes sont sous licence (MUTZIG, GUINNESS, BECK'S etc.). Au-delà de la notoriété de ces marques et de leur ancrage territorial, il s'agit d'un effort continu afin de garantir aux consommateurs un goût et une qualité qui correspondent à leurs attentes.

---

### *Les boissons gazeuses - 18 marques*

Certaines marques de boissons gazeuses sont propres au Groupe et sont présentes dans un ou plusieurs pays d'Afrique : TOP, DJINO, BOGA et YOUKI, GAZELLE etc. D'autres marques, connues mondialement, sont commercialisées sous licences : COCA-COLA (FANTA, SPRITE, SCHWEPPS, HAWAI), ORANGINA, VIMTO et APLA. La fabrication des boissons gazeuses débute par la réception d'extraits de la part de partenaires. Ces extraits sont ensuite dilués avec de l'eau, puis du sucre et du gaz carbonique y sont ajoutés afin d'obtenir le goût recherché et le pétillant des boissons.

---

### *Les eaux de source - 16 marques*

La majorité des eaux produites sont des marques locales, exceptée la Cristalline qui est sous licence. Deux marques sont disponibles dans plus d'un pays : EAU VITALE et AQUABELLE.

---

### *Les autres boissons - 7 marques*

Dans de moindres proportions, des filiales produisent également des cocktails alcoolisés, des jus et des boissons maltées sans alcool.

---

### *Les 39 filiales de production et de distribution implantées au sein de 10 pays*

- La Société Béninoise de Brasseries (SOBEBRA)
- La Brasserie du Burkina Faso (BRAKINA) et sa société de distribution (SODIBO)
- Les Brasseries du Cameroun (SABC, SEMC) et sa société de verrerie (SOCAVER)
- La Société des Brasseries du Gabon (SOBRAGA, SOBOLECO)
- La Sociedad Ecuatoguineana de Bebidas (SOEGUIBE) en Guinée Equatoriale
- La Société des Brasseries du Mali (BRAMALI) et sa société de distribution (BRADIBO)
- Les Brasseries de la République centrafricaine (MOCAF) et sa société de distribution (SODISCA)
- La Société des Limonaderies et Brasseries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SOLIBRA) et sa société de distribution (IDIS)
- La Société des Brasseries de l'Ouest Africain au Sénégal (SOBOA)
- La Société des Fabrications de Boissons de Tunisie (SFBT) et ses 23 filiales

## La filière viti-vinicole

Depuis plus d'un demi-siècle, la qualité de nos produits et la satisfaction des consommateurs forment les valeurs du Groupe COPAGEF. Celles-ci nous unissent et constituent la clé de notre succès, dont la pérennité est assurée par la volonté d'un développement durable et responsable.

Il s'agit avant tout de l'histoire d'une famille de 3 générations ayant pour mission de rendre le vin accessible à tous par une offre qui répond à toutes les exigences des consommateurs. Transmettre le plaisir et l'émotion du vin français aux consommateurs du monde entier est le fil conducteur de la démarche du Groupe.

---

### *Vigneron*

Avec 9 Châteaux et 701,5 hectares de vignobles en France, le savoir-faire dans le travail de la vigne se perpétue. Le patrimoine en Bordelais, Muscadet où le Groupe allie le respect du terroir, du millésime et du raisin pour des vins rouges, blancs ou rosés.

---

### *Négociant*

Un métier qui contribue au rayonnement des vins français à travers le monde. Il est assuré par les établissements du Groupe implantés dans chaque grande région viticole en France, par ses 9 maisons de vins et sociétés commerciales indépendantes et complémentaires : Patriarche, Barton & Guester, Listel S.A.S, Barrière Frères, Castel Frères, Oenoalliance, Société des Vins de France, Maison Bedhet Valette, La Confrérie. Elles offrent un assortiment unique à l'ensemble des réseaux de distribution français et internationaux. Au fil des années, le Groupe a réussi à associer son savoir-faire de négociant à celui de ces différentes maisons historiques en vins français. Elles offrent aux réseaux de distribution français et internationaux un assortiment représentatif de tous les terroirs.

---

### *Caviste*

Les enseignes de cavistes NICOLAS (494 magasins), LES CHAIS DU SAVOUR (3 magasins) et LA CLE DES CHATEAUX (vente en ligne), partagent la même mission : faciliter la découverte du vin qui convient le mieux au consommateur. L'intransigeance sur la qualité et la culture du service client constituent les valeurs portées par les cavistes du Groupe.

Désireux de maîtriser la chaîne du vin de bout en bout, le Groupe a choisi de s'adjoindre les compétences de ces 3 enseignes de cavistes appréciées des amateurs. Ainsi, un contact direct avec les consommateurs est assuré, indispensable à l'écoute du marché.

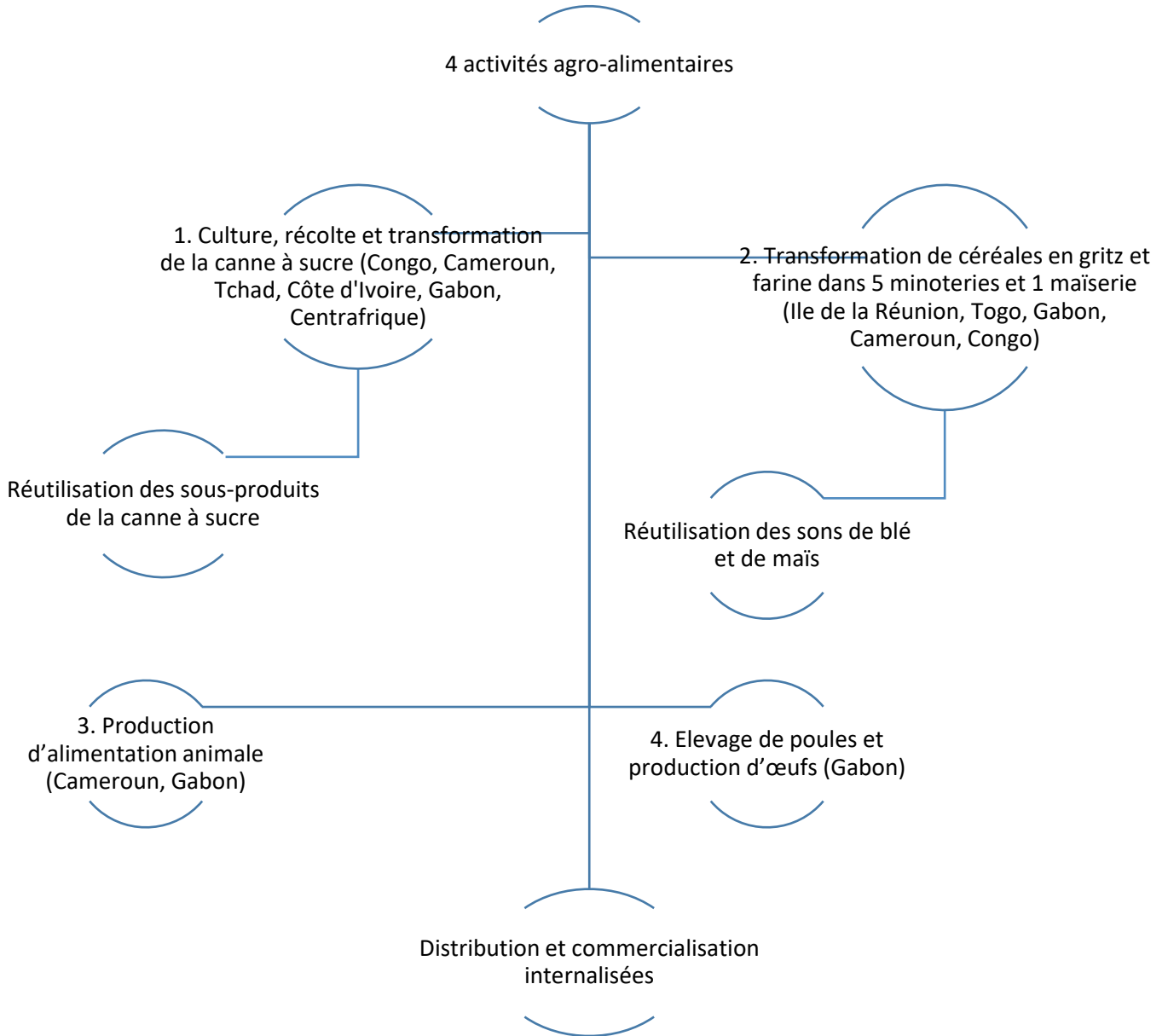
Véritables professionnels, connaissant parfaitement leurs produits et les mets avec lesquels ils s'accordent le mieux, ces réseaux ont pour mission de faire découvrir et apprécier un maximum de vins français en guidant au mieux les clients dans leurs choix. L'activité de distribution spécialisée permet également au Groupe de développer toute une palette de services autour du vin, pour offrir à tout un chacun la possibilité de parfaire sa culture.

---

### *Les principales marques de la filière vinicole*

Roche Mazet, Ormes de Cambras, Vieux Papes, Listel, Villageoise, Cambras, Baron de Lestac, Montmirel, Very, Kriter, Plessis Duval, Cramoisay, Lichette, Maison Castel, Champlure, Villa Veroni, Billette, Le Cube, Malesan et Les Calandières.

## Les activités dans le secteur agro-alimentaire



Selon sa déclaration de mission, la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) développe ses métiers de l'agro-alimentaire (le sucre, la farine, l'aviculture, l'alimentation animale) au profit des marchés domestiques situés à l'intérieur de zones régionales intégrées et cohérentes (CEMAC, UEMOA, etc.) en s'appuyant sur des ressources locales aussi bien en interne (management) qu'en externe (actionnariat, y compris l'Etat), en conformité aux standards des Pays Développés, en termes de rentabilité, de technique, de qualité produit, d'éthique et de respect de l'environnement.

## La filière sucre

Le Groupe possède 6 filiales et 8 usines dans sa filière sucrière pour un total de plus de 358 838 tonnes de sucre produit en 2019. Le pôle produit et distribue différents types de sucre en Afrique, à destination du grand public et de clients industriels. Le savoir-faire de la SOMDIAA s'étend de la culture de la canne à sucre à la distribution du sucre en passant par sa transformation industrielle. Tous les sucres sont d'origine 100 % sucre de canne.

- L'activité agricole : l'expertise de la SOMDIAA dans le domaine agricole est centrée sur la culture pluriannuelle de la canne à sucre dans les six pays où sont implantées ses filiales.
- L'activité industrielle de production sucrière : de la transformation de la canne au packaging des différents produits avec chacun un conditionnement propre selon les besoins des clients (dosettes, bâchettes, morceaux, doypacks, sachets de 0,5, 1, 2, 5, 10, 25 ou 50 kg)
- La valorisation des ressources : les ressources naturelles sont valorisées (sous-produits agro-alimentaires : bagasse, écumes, résidus végétaux), ainsi que les ressources territoriales locales (hydrocarbures, chaux, bois, sable, gravier, latérite, réservoir d'emplois, sous-traitance de chantiers).
- La valorisation des ressources humaines : l'expertise technique de la SOMDIAA est mobilisée de manière à favoriser des synergies complémentaires avec ses filiales (bureau d'achats centralisé, expertise spécifique)

---

### *Une marque panafricaine*

L'ensemble des productions sucrières du Groupe est commercialisé sous la marque Princesse Tatie, première marque de sucre panafricaine. Distribuée dans les pays où le sucre est produit, cette marque représente un véritable atout pour le Groupe qui entend ainsi faire émerger une marque forte, dédiée à la promotion du sucre produit et commercialisé en Afrique dans le respect des normes internationales. Cette marque est destinée à un marché potentiel de 180 millions de consommateurs (Zone CEMAC et UEMOA à horizon 2023).

En 2019, la marque Princesse Tatie a bénéficié d'un renouvellement de son image au travers de campagnes marketing en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun. En 2020, les filiales implantées au Congo, Tchad et la République Centrafricaine poursuivront cette dynamique.

---

### *6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays*

- La Compagnie Sucrière du Tchad (CST)
- La Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre (SARIS Congo)
- La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Les Sucrieries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SUCAF CI)
- Les Sucrieries d'Afrique en République Centrafricaine (SUCAF RCA)
- Les Sucrieries d'Afrique au Gabon (SUCAF Gabon)

## La filière farine

Cinq filiales sont aujourd'hui en exploitation dans la filière farine et ont produit plus de 305 833 tonnes de farine en 2019. Les moulins transforment et commercialisent plusieurs types de farines de blé, sous différentes marques.

- L'approvisionnement : le blé est approvisionné par la direction « Shipping & Commodities » du Groupe qui se charge de négocier, auprès de fournisseurs externes, et d'acheminer la quantité de blé nécessaire aux moulins.
- La transformation industrielle : les moulins produisent différents types de farines selon la diversité des utilisations locales (boulangères, beignets, viennoiseries, ménagères ou mixtes).

---

### *Les principales marques de la filière farine*

Chaque pays a développé ses propres marques de farines adaptées aux consommateurs industriels ou ménagers et répondant à la culture locale. Les principales marques commercialisées sont : *Asso, Boulangère, Tigre, Duo, Ma copine, Maman Beignets, Meunière, La Française, l'Anglaise, Farine beignets, Africa Tennis, Gato, Fleurine.*

---

### *6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays*

- La Société Grand Moulin du Cameroun (SGMC)
- La Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG)
- La Société Générale des Moulins du Togo (SGMT)
- La Compagnie Générale d'Alimentation, France (COGEDAL)
- La Société Générale des Grands Moulins du Phare, Congo (SGMP)

## La filière élevage et nutrition animale

Le Groupe SOMDIAA possède 3 filiales dans l'alimentation animale qui ont produit 69 631 tonnes d'alimentation animale en 2019 :

- La SCEP (Cameroun), spécialisée dans l'alimentation animale à destination des volailles ;
- La SGMP (Congo) valorise les coproduits issus de la meunerie
- La SMAG (Gabon), qui valorise les coproduits issus de la meunerie, possède également une activité élevage et produit des poussins d'un jour pour les besoins à la fois de son élevage de poules pondeuses et de ceux de ses nombreux clients éleveurs. La capacité de production est de l'ordre de 350 000 poussins par an. En 2019, la SMAG a produit 42,57 millions d'œufs.

Le Groupe SOMDIAA, accompagné de son partenaire technique MIXSCIENCE, a fait de la nutrition animale un axe de développement stratégique.

- La fabrication d'aliments : il s'agit de mettre à disposition des éleveurs et des fabricants locaux d'aliments deux types de produits finis avec les aliments complets et les aliments concentrés composés essentiellement de matières premières locales. Cet objectif se traduit par l'utilisation des coproduits issus de ses industries agro-alimentaires : son et remoulage de blé pour les meuneries et mélasse pour les sucreries et drèches de brasseries.
- L'accompagnement technique : un service d'accompagnement ainsi que des prestations de conseil et de suivi personnalisés sont proposés aux éleveurs ayant pour objectif de se positionner comme des acteurs majeurs du développement des filières élevage des différents pays dans lesquels le Groupe est implanté.



Le Groupe SOMDIAA a développé au Gabon (SMAG) un élevage avicole moderne destiné à mettre sur le marché des œufs et des poussins d'un jour. L'implantation d'un couvoir, en plus de contribuer à l'autonomie de la filière avicole nationale, avait pour objectif de prévenir les risques de rupture d'approvisionnement et de maîtriser l'amont de la filière. En complément des poussins destinés à l'élevage pour la ponte, la SMAG propose désormais également des poussins destinés à l'élevage pour la Volaille Chair répondant ainsi à la demande des productions avicoles nationales.

### La filière maïs

Le Groupe SOMDIAA poursuit le développement de plusieurs projets maïs, partant des constats suivants :

- Une volonté des pays à diversifier leur agriculture et leur économie afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire
- Une production locale de céréales à valoriser
- La dépendance des industries locales aux matières premières importées
- Des marchés en plein développement

Le Groupe SOMDIAA dispose de plusieurs atouts pour relever ces défis : une présence locale, des compétences industrielles en transformation de céréales, une connaissance des marchés, des expériences « greenfield » et une expertise agricole avérée.

L'approche retenue vise à créer des pôles intégrés et à construire un modèle économique rentable de transformation industrielle de céréales locales autour de ressources villageoises, principalement le maïs, grâce à une offre de produits et services adaptés aux marchés. Le Groupe SOMDIAA se servira de son expérience et de son savoir-faire pour accompagner la structuration des filières agricoles et animales en développant et en consolidant l'offre et la demande locale. Outre les produits issus de la Maïserie, le Groupe SOMDIAA s'est engagé à accompagner techniquement ses partenaires locaux (producteurs de Maïs) et ses clients ayant besoin d'améliorer leurs performances comme notamment les éleveurs.

Ainsi, le Groupe SOMDIAA installe à l'heure actuelle des unités industrielles dans plusieurs pays, en fonction des caractéristiques de chaque marché. Ces unités industrielles sont composées de :

- Une maïserie avec une capacité d'écrasement variant de 100 à 200 T/j selon les besoins estimés  
Avec, selon les cas,
- Une unité d'aliments bétails de 3 T/h
- Et/ou un couvoir pour la production d'œufs à couver
- Et/ou une ferme parentale pour l'élevage des reproducteurs

Ces unités permettront la production de :

- Gritz pour répondre au besoin d'approvisionnement local de l'industrie brassicole
- Farine de maïs à destination des ménages, des boulangeries et des industriels : proposant une offre adaptée et innovante répondant aux attentes des consommateurs et utilisateurs
- Farines zootechniques à destination des éleveurs. En fonction des marchés l'offre sera combinée par des poussins d'un jour produits localement avec l'installation de couvoirs pour les OAC et fermes de reproducteurs qui consommeront les aliments produits par l'unité d'aliments de bétail

---

### Filiales de production et de distribution par pays

- **Congo** : SGMP (Société Grands Moulins du Phare) : production lancée fin 2019
- **Cameroun** : CFC (Compagnie fermière camerounaise) : production prévue en début 2021
- **Ethiopie** : SOMDIAA Ethiopia Maize Processing Industry Plc : production prévue début 2022
- **Côte d'Ivoire** : CFI (Compagnie Fermière Ivoirienne) : production prévue fin 2022

D'autres projets sont à l'étude notamment en Angola et au Bénin.

## Identification des parties prenantes



\*comprenant des actionnaires minoritaires (ABInBev)

# Les risques extra-financiers

## Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers

A l'exercice précédent, chacun des trois pôles d'activités (viticole, brassicole et autres boissons, et agro-alimentaire) a mené un travail d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers selon ses méthodes et son organisation managériale. Ceux-ci ont été consolidés pour l'ensemble du Groupe COPAGEF afin de répondre à la directive européenne sur le reporting extra-financier (Déclaration de Performance Extra-Financière) et à la loi relative au devoir de vigilance. Le résultat final, sur lequel s'appuie également cette seconde Déclaration, constitue donc une synthèse de ces travaux dont les résultats sont présentés aux Comités de Direction de chaque pôle d'activité. La construction de ces cartographies s'appuie sur une analyse documentaire interne (communications et questionnaires, audits, études d'impacts sociaux et environnementaux), externe (publications sectorielles, politiques des organisations interprofessionnelles viticoles, presse) et différents référentiels internationaux (Global Reporting Initiative, ISO 26 000).

Les cartographies des risques sur le périmètre des activités implantées en Afrique font l'objet d'une révision attentive. Entre 2018 et 2019, les trois pôles ont toutefois maintenu les enjeux et risques préalablement identifiés. Pour le périmètre viti-vinicole, le Comité de pilotage RSE du pôle Vin a retenu les mêmes thématiques des enjeux et des risques inhérents au secteur hiérarchisés selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025.

À la suite de séminaires de présentation de la cartographie des risques, des consultations de leurs collaborateurs et des représentants du personnel, les filiales agro-alimentaires (SOMDIAA) ont positionné chaque risque préalablement défini dans une matrice. Celle-ci prend en compte la probabilité d'occurrence et la sévérité de l'impact afin de définir un niveau de risque, sur une échelle allant de faible à extrême. Cet exercice a permis d'obtenir une matrice des principaux risques bruts présentée en Comité de Direction hiérarchisant ainsi les priorités d'anticipation, d'évitement ou de réduction les plus pertinentes. Chacune des filiales est appelée à réévaluer les risques qu'elle a identifiés l'année précédente, de manière à s'assurer de la pertinence de ses actions correctives mais également d'intégrer de nouveaux risques, le cas échéant.

De la même manière, une filiale du pôle BGI a mené une mission pilote de cartographie des risques qui se poursuit au sein des autres filiales du même secteur d'activité pour une nouvelle évaluation consolidée prévue en 2020. La méthodologie consiste à présenter les enjeux RSE, comprenant les thématiques du devoir de vigilance et les objectifs de la cartographie des risques dans un premier temps. Puis des entretiens individuels sont menés avec la Direction Générale et les responsables ou les équipes des principaux départements, les représentants du personnel, le Référent Ethique et le Référent RSE. Ces consultations s'appuient sur les évaluations faites en amont de la criticité (gravité et probabilité) et de la maîtrise des risques nets en matière de droits humains et libertés, de santé et sécurité au travail et d'environnement. La criticité est ensuite pondérée par le niveau de maîtrise de la société afin d'en déduire le risque net encouru. Enfin, une présentation des résultats consolidés précède une dernière réunion de validation de la cartographie par le Comité de Direction de la filiale et marque le lancement des plans d'actions locaux dont le Référent RSE assure un suivi et une évaluation régulière.

Par ailleurs, une nouvelle cartographie des risques, spécifique à la filière des boissons en Afrique (bières, boissons gazeuses et eaux), sur les thèmes de la loi dite « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a été finalisée en 2019 et présentée au Comité Ethique. Celle-ci permet d'orienter le dispositif de Conformité du pôle d'activité lancé en 2017 (voir la partie « V. Responsabilité sociétale - Conformité sur toute notre chaîne de valeur »).

## Risques extra-financiers identifiés

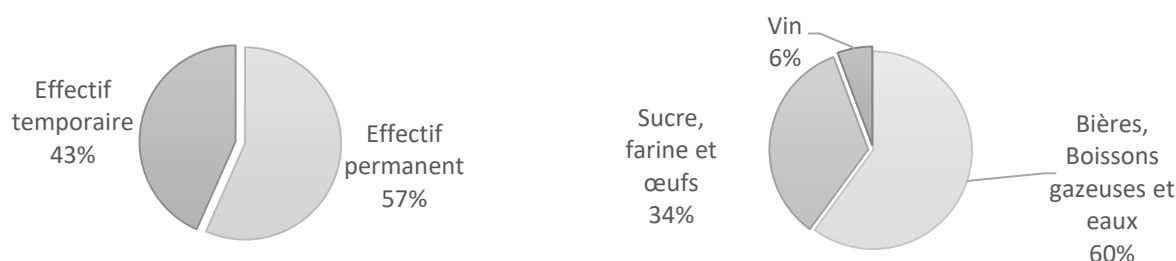
	Thématiques traitées, dont celles correspondant à la mise en œuvre du <u>Plan de Vigilance</u>	Description des risques identifiés	Périmètre par activité
Responsabilité sociale	<u>Santé et sécurité au travail</u>	Risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles en surnombre ou sous-évalués dû à des environnements de travail dangereux (usines, champs)	Groupe
	Formations et développement des compétences	Risque de ne pas satisfaire les attentes des collaborateurs en matière de montée en compétences et risque d'une perte d'attractivité des emplois	
	<u>Organisation du dialogue social</u>	Risque d'une mauvaise écoute des collaborateurs pouvant nuire aux conditions de travail	
Responsabilité environnementale	<u>Agriculture raisonnée</u>	Risque de pollutions et d'appauvrissement des sols	Filières viticole et agro-alimentaire
	<u>Préserver la biodiversité</u>	Risque de surexploitation des ressources menant à des pertes de la diversité biologique	Filières viticole et agro-alimentaire
	<u>Utilisation durable de la ressource hydrique et traitement des eaux usées</u>	Risque d'épuisement de la ressource en eau dû à un sur-prélèvement et risque de conflit d'usage avec les populations locales	Groupe
		Risque de pollution de l'eau par les effluents	
	<u>Gestion de nos déchets et écoconception</u>	Risque de production excessive de déchets à l'origine de pollutions de l'environnement et de nuisance pour la biodiversité	
	<u>Consommation d'énergies et changements climatiques</u>	Risque d'un bilan énergétique défavorable	
Risque d'actions insuffisantes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques			
Responsabilité sociétale	<u>Conformité sur toute notre chaîne de valeur</u>	Risque d'un manque de vigilance vis-à-vis du respect des réglementations chez nos partenaires	
	Dialogue avec nos parties prenantes	Risque de méconnaissance ou de malentendus concernant les attentes de nos parties prenantes	
	Ancrage auprès des communautés locales	Risque de mauvaise organisation des actions de solidarité ou d'objectifs inadéquats	
	Qualité de nos produits	Risque de qualité défectueuse des produits et de déception des consommateurs	
	Consommation responsable	Risque d'alcoolisme dû au manque de sensibilisation au sujet des abus de consommation d'alcool	Filières viticole et brassicole

Ces risques sont adressés dans les politiques et dispositifs en œuvre décrits aux chapitres suivants afin d'en assurer la maîtrise.

## RESPONSABILITE SOCIALE

Au 31 décembre 2019, 31 669 employés étaient comptabilisés au sein du Groupe COPAGEF (voir la définition de l'effectif dans le Glossaire en fin de document). Contrairement à l'année précédente, les employés temporaires du pôle brassicole (BGI) ont été inclus pour cette exercice afin d'améliorer la représentativité de l'effectif total et d'apprécier la portée des politiques de ressources humaines.

Par ailleurs, des évolutions d'activités au sein des pôles agro-industriels SOMDIAA et BGI sont à souligner, sans pour autant constituer des facteurs significatifs de variations des indicateurs. En effet, en fin d'année 2019 le pôle SOMDIAA a mis en service un nouveau moulin mixte dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire au Congo afin de permettre au marché congolais de disposer davantage de ressources locales sur ces produits (voir « I. Modèle d'affaire – Les activités dans le secteur agro-alimentaire »). Cette nouvelle filiale employait 5 personnes au 31 décembre 2019. En outre, cette même année, deux fermetures d'usines de boissons ont eu lieu : la filiale nigérienne (BRANIGER) et un établissement en Tunisie (STD), tous deux représentant environ 1% de l'effectif de la filière brassicole.



	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux (BGI)</b>			
<i>Effectif permanent</i>	12 380	12 209	-1,4%
<i>Effectif temporaire</i>	-	6 812	-
<b>Sucre, farine et œufs (SOMDIAA)</b>			
<i>Effectif permanent</i>	3 865	3 917	+ 1,3%
<i>Effectif temporaire (saisonniers)</i>	6 740	6 920	+2,7%
<b>Vin (CASTEL FRERES et NICOLAS)</b>	1 882	1 811	-3,8%
<b>Effectif total au 31.12 incluant une partie des employés temporaires (périmètre de 2018)</b>	<b>24 867</b>	<b>24 857</b>	<b>-0,04%</b>
<b>Effectif total au 31.12 incluant tous les employés temporaires</b>	-	<b>31 669</b>	-

Les Politiques de Responsabilité Sociétale, déclinées par pôle d'activité, par filiale et complétées des dispositifs locaux sont autant d'outils répondant aux risques identifiés en matière de responsabilité sociale.

Afin de traiter ces risques, les filiales élaborent des plans d'actions ou des procédures spécifiques s'appuyant sur les directives relatives à la responsabilité sociale du Groupe formalisées par les Politiques de Développement Durable (2013) et RSE (2016, 2019) des trois pôles d'activité :

- Accentuer ses exigences en termes de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs
- Accompagner la montée en compétences des collaborateurs par le déploiement de dispositifs de formation et l'évaluation régulière des compétences
- Promouvoir un dialogue social de qualité au sein des filiales

Les enjeux sociaux de la filière viti-vinicole sont évalués lors du Comité RSE du pôle Vin. Celui-ci veille à l'application des politiques et à la hiérarchisation des priorités. Un groupe de travail spécifique à l'enjeu de l'attractivité des collaborateurs lors des recrutements a ainsi été constitué en 2019.

## Santé et sécurité au travail

Dans la continuité de ses politiques de Responsabilité Sociétale (RSE) déclinées par filière d'activité, le Groupe reste engagé pour la protection de ses employés face aux risques liés aux conditions de travail. Cela implique de rendre disponibles des ressources humaines et matérielles dédiées à la diffusion des règles de conduite en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST) et au contrôle de leurs bonnes applications. Ces règlements visent à réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles par des formations et des sensibilisations en continu sur cette thématique, ainsi que la mise à disposition et l'utilisation appropriée du matériel de protection individuelle et collective.

Les Commissions Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT)<sup>3</sup> locales veillent à l'élaboration de programmes de SST avec l'appui des Référents, des équipes ou des Comités RSE. Elles sont également responsables du suivi de l'efficacité des outils proposés et de leurs ajustements. Etant donné les risques identifiés par les cartographies et la nature des différents métiers du Groupe, le taux de fréquence de ces accidents avec arrêt de travail constitue un indicateur clé pour une meilleure approche des dispositifs de Santé et de Sécurité au travail.

**Indicateur clé : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt<sup>4</sup>**

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	17.8	12	-32,6%
<b>Sucre, farine et œufs</b>	28.3	24.1	-14,8%
<b>Vin</b>	34.6	34,6	-
<b>Groupe</b>	-	<b>17,5</b>	-

En 2019, le périmètre social du pôle brassicole (BGI) est élargi aux employés temporaires. Ces modifications de périmètre, associés aux efforts quotidiens des équipes dédiées à la SST, résultent en une baisse de plus de 30% de la fréquence des accidents du travail avec arrêt. Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt font l'objet d'un suivi régulier pour la diffusion d'un reporting trimestriel avec un détail selon le type d'accident : les accidents avec ou sans arrêt, se produisant sur site ou lors d'un trajet pendant les heures travaillées ou pendant les heures de repos.

Chaque année, les nouveaux arrivants reçoivent des sessions de formations ou de sensibilisation sur les thématiques de la SST. Par ailleurs, des contrôles ponctuels et aléatoires des fiches déclaratives à la suite des accidents du travail sont mis en place. Celles-ci décrivent les circonstances et les causes de l'accident puis, en

<sup>3</sup> Anciennement Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions du travail (CHSCT), les dénominations peuvent varier d'un pays à l'autre.

<sup>4</sup> Définition dans le Glossaire en fin de document. Pour les indicateurs sociaux, le périmètre considéré en Tunisie représente plus de 96% de l'effectif total au sein du pays, les informations des autres filiales n'étant pas disponibles.

fonction de la gravité de l'accident, le document peut préconiser l'application d'un plan d'action visant à réduire les risques identifiés ayant causés l'accident.

De plus, une partie des filiales<sup>5</sup> a mis en place un management de la santé et de la sécurité au travail par le biais de la norme OHSAS 18 001 (ou ISO 45 001 : 2018) pour laquelle elles sont certifiées.

Au sein du pôle d'activité SOMDIAA, les actions de prévention des risques liés à la sécurité au travail se sont intensifiées en 2019. Les accidents de travail avec arrêt ont ainsi réduit de près de 15 %, passant de 758 en 2018 à 649 en 2019, tout comme le taux de fréquence. Cette évolution significative a été atteinte grâce à la continuité des efforts vis-à-vis du respect du port des équipements de protection individuelle, complétée par des contrôles inopinés et réguliers au sein des filiales. L'investissement en termes d'équipements de protection est resté stable (1.4 million d'euros).

Sur le plan de la santé au travail, les sociétés du pôle SOMDIAA disposent d'unités de soins dédiées, en fonction de leur contexte d'implantation géographique. Pour les sucreries, compte tenu de leur localisation en milieu rural, elles sont dotées de centre médicaux intégrés à l'exploitation au sein desquels exerce un personnel qualifié (médecin en propre ou vacataire, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers etc.).

En 2019, 205 soignants font partie des effectifs du Groupe. Ils ont réalisé 97 821 consultations au profit de nos salariés, de leurs ayants-droits ou des populations vivant en périphérie de nos sites soit une augmentation de 7,5% comparativement à 2018.

## Formation et développement des compétences

Tout au long de leur parcours professionnel, les collaborateurs du Groupe développent de nouvelles compétences et forment de nouvelles ambitions. Cela peut faire suite à des formations internes à l'entreprise, externes, dans un cadre universitaire ou avec un centre de formation par exemple, ou encore par le développement de qualités personnelles. Les accompagner et les encourager à chaque étape fait partie du rôle de l'employeur, pour qui la montée en compétences de ses employés accroît son attractivité et prévient un fort taux de renouvellement du personnel (*turnover*).

Des dispositifs de formations, adaptés aux besoins de chaque activité et de chaque métier, sont ainsi déployés par les départements des Ressources Humaines locaux et encouragés par les politiques de Responsabilité Sociétales de chaque pôle d'activité. Ces plans font l'objet d'un suivi dans le but d'une amélioration continue, aussi bien dans le choix des thèmes de formation que de l'équilibre entre les catégories professionnelles auxquelles celles-ci s'adressent. Cela signifie une prise en considération des attentes formalisée lors d'entretiens annuels d'évaluation.

**Indicateur clé : nombre d'heures de formation par salarié<sup>4</sup>**

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	-	2,1	-
<b>Sucre, farine et œufs</b>	5,4	5,5	+1,9%
<b>Vin</b>	8,3	7,6	-8,4%
<b>Nombre d'heures totales de formation par salarié</b>	-	<b>4</b>	-

Au total, en 2019, les filiales du pôle BGI ont conduit 890 sessions de formations dont la durée équivaut à près de 26 000 heures. Ainsi, pour l'effectif permanent des filiales, ce sont 2,1 heures de formations menées par salarié et un budget annuel qui s'élève à plus d'1,3 million d'euros au sein des filiales brassicoles<sup>6</sup>.

Cette même année, une étude externe interrogeant les Directions d'une partie des filiales a été menée. Ses objectifs étaient d'identifier les principaux besoins en matière de formations professionnelles à court terme, les

<sup>5</sup> BRAKINA (Burkina Faso), SOBRAGA et SOBOLECO (Gabon), BRAMALI (Mali) et une partie des sites des filiales de la SFBT (Tunisie).

<sup>6</sup> Le périmètre considéré pour cette donnée représente 95% de l'effectif du pôle d'activité (une partie des filiales tunisiennes ne sont pas incluses pour cause d'information indisponible).

outils de repérage, de recrutement et de fidélisation des talents. Les acteurs pédagogiques locaux (écoles, universités etc.) qui seraient susceptibles de devenir des partenaires locaux ont été sollicités, et les initiatives locales réussies mises en lumière afin d'y encourager les autres filiales.

Il apparaît que les stages et les contrats en alternance sont privilégiés pour les recrutements futurs dans la mesure où une politique active de formations professionnelles constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'entreprise. Les différents échanges ont permis de cibler les postes nécessitant davantage de formations et les thématiques de formation prioritaires : la technique, la gestion et le management.

- Afin de mutualiser les connaissances et les compétences pour la filière du pôle BGI, des organismes ont tenus des programmes de formation au sein de plusieurs filiales. Par exemple, un programme d'accompagnement dans la démarche « Excellence opérationnelle »<sup>7</sup> a été organisé par des experts du « Lean management » et du « Lean 6 Sigma ». Ces parcours de formation se composent en 3 phases : les basiques et le socle managérial, l'optimisation des processus industriels et la synchronisation des différents processus, puis un déploiement généralisé. Ils intègrent des modules de formations ciblés (cartographie des processus, les « 5 S » etc.) et appliquent des modalités adaptées (présentiel et e-learning) dans le but d'accélérer l'autonomisation des collaborateurs. Localement, la filiale gabonaise (SOBRAGA) a lancé un projet de management de l'excellence opérationnelle visant le développement des compétences et de la formation par la mise en place d'outils sur-mesure. Par ailleurs, le programme de formation lancé par l'organisme spécialisé en prévente s'est poursuivi en 2019. Celui-ci se déclinait en 3 missions principales :
  - La conception et la mise en place de réseaux de distribution après diagnostic du marché ;
  - La formation aux techniques de vente et de management ;
  - La mise en œuvre opérationnelle et le suivi à distance.
- De plus, un nouveau projet pilote de mise en place d'une application permettant le suivi des formations a été lancé en 2019 Côte d'Ivoire (SOLIBRA). Celui-ci vise l'amélioration du développement des compétences des collaborateurs et contribue à fournir une extension des moyens de formation avec une flexibilité des modes d'apprentissage. Plusieurs modules de gestion du capital humain permettront d'y parvenir (Formations, Recrutement, Marketing RH etc.). Ce projet est une étape clé pour digitaliser l'administration générale, s'orienter vers le e-learning et fiabiliser les indicateurs d'activité. De la même manière, un système d'évaluation en ligne des compétences des collaborateurs suivi d'un diagnostic des besoins en formation a été mis au point par la filiale camerounaise (SABC) et identifié comme une bonne pratique à reproduire au sein d'autres entités.
- Au sujet des partenaires locaux, les filiales sont majoritairement en collaboration avec des centres de formations mais se tournent de plus en plus vers les écoles et les universités. Des partenaires déjà identifiés dans les filières techniques et du secteur tertiaire sont à l'étude au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal afin de signer une convention prochainement. Il s'agit d'attirer les jeunes talents avec des opportunités professionnelles leur permettant de développer leurs compétences par des programmes d'apprentissage ou d'alternance par exemple, et également de lutter contre le chômage en contribuant à améliorer l'employabilité. Ainsi, au Cameroun, la SABC est partenaire de l'Institut Supérieur de Technologie Avancée et Management à Douala et de l'Institut français des Boissons, de la Brasserie et de la Malterie.

Au sein du pôle SOMDIAA, les filiales ont poursuivi leurs démarches de développement des compétences. Chaque filiale définit sa politique de formation selon des objectifs opérationnels qui lui sont propres et établis par Département à travers un plan de formation qui peut être annuel ou pluriannuel. Le Siège demande ainsi que chaque filiale dispose d'un plan de formation (composé en général de 3 types d'action de formation : adaptation au poste de travail, adaptation à l'évolution de l'emploi, actions de développement des compétences) construit sur la base des besoins en compétences constatés, résultant notamment des évaluations annuelles et de la note d'orientation retranscrivant les axes à retenir.

<sup>7</sup> Ce programme s'est déroulé au sein de cinq pays du périmètre du pôle BGI (Mali, Gabon, Burkina Faso, Sénégal, République de Côte d'Ivoire).



En 2019, plus de 60 000 heures de formation ont été réalisées, quasiment identique à 2018, au profit de 6 436 collaborateurs du pôle SOMDIAA, tous types de contrats confondus.

- Réalisées sur site ou à l'extérieur, les formations sont régulièrement complétées par des ateliers ou des séminaires « Métiers » du pôle portant sur des thématiques spécifiques et réunissant experts et intervenants des filiales. Ces regroupements permettent de développer la collaboration à distance, développant ainsi le sentiment d'appartenance au pôle SOMDIAA. A titre d'exemple, les séminaires et ateliers en 2019 se sont concentrés sur des thématiques relatives à la responsabilité sociétale, au reporting extra-financier, au marketing de la filière sucre, au développement commercial de la filière farine etc.
- Par ailleurs, les filiales du Groupe ont accueilli 806 stagiaires et 84 apprentis au cours de l'année, donnée relativement similaire à l'année précédente. L'accueil de stagiaires et d'apprentis permet à des jeunes en cours d'étude de découvrir le monde du travail et l'apprentissage d'un métier. C'est aussi un dispositif de captation de futures compétences. A titre d'exemple, la SOSUCAM a mis en œuvre un projet de valorisation des compétences localement disponibles. Au travers de ses engagements pour un Développement Durable, ce projet vise à identifier les compétences disponibles au niveau local, lister les niches d'emploi disponibles en interne, accompagner les jeunes dans la formalisation de leurs candidatures et à assurer un suivi de qualité vis-à-vis de l'insertion des apprentis sélectionnés pour intégrer le dispositif. En 2019, 65 apprentis ont été recrutés sur cette base.

La formation constitue un élément clé pour assurer l'attractivité des métiers. Les nouveaux enjeux de la filière viticole – comme l'automatisation renforcée de la production, la croissance des fonctions marketing, les connaissances linguistiques – nécessiteront de faire évoluer les métiers et les compétences des collaborateurs. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours afin d'identifier les leviers d'amélioration de l'attractivité des métiers et ainsi accroître la fidélisation des collaborateurs.

- Pour permettre à ses collaborateurs de progresser, le pôle Vin propose un Plan Annuel de Formation décliné par chaque établissement du périmètre français. Ainsi des modules de formation portant sur des thèmes spécifiques sont développés, s'ajoutant à l'école de formation Castel. Cette dernière a pour mission de renforcer régulièrement le niveau de compétences de la force de vente et des équipes du département Marketing.
- Dans le but d'intégrer la RSE aux métiers de la filière viticole, les formations suivantes sont mises en place :
  - Une formation à l'écoconception pour le service Marketing et les Achats, ainsi que du e-learning pour le service Commercial sur les démarches responsables dans le vin ;
  - Une formation à la norme ISO 26 000 pour le service Qualité ;
  - Et une formation à la mise en place d'une démarche RSE pour les Chefs d'Établissements.
- L'objectif étant également d'accompagner les jeunes talents, une compétition européenne de jeunes sommeliers est organisée périodiquement. La « Châteaux et Domaines Castel Sommeliers Cup » vise à réunir les jeunes espoirs de plusieurs pays, à favoriser l'échange des connaissances entre différentes cultures et à contribuer à leur formation.
- Répondant à un risque identifié dans sa cartographie, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole a créé un groupe de travail dédié à l'étude des facteurs d'attractivité des métiers du pôle d'activité. Ceci afin de mieux définir comment attirer les talents, valoriser et fidéliser les collaborateurs.

## Organisation du dialogue social

La construction de relations de travail pérennes entre une Direction et ses collaborateurs s'appuie sur une relation de confiance mutuelle. Celle-ci se développe par le respect des législations locales complétées par la promotion des dispositions des normes internationales du travail, par des conventions collectives et des accords d'entreprise ayant un impact sur la performance économique et les conditions du travail, et par un dialogue social efficace. De cette manière et par le biais de ses politiques de Responsabilité Sociétale, le Groupe s'attache à améliorer de façon continue et autant que possible les conditions de travail et d'emploi et à assurer des garanties sociales à ses collaborateurs.

Le Code de Conduite, diffusé en 2017 à tous les collaborateurs et rendu opposable sous diverses modalités, rappelle l'obligation stricte de respect des lois et des règlements, de liberté d'association et précise ses engagements notamment en matière de conformité éthique et de respect des collaborateurs. En effet, aucune forme de discriminations n'est tolérée et des Référents Ethique et RSE sont à l'écoute en cas d'alerte ou de signalement lié à une situation discriminatoire par exemple. Dans le cas où le plaignant ne souhaite pas s'adresser au Référent, d'autres mécanismes de collecte et de traitement des signalements sont accessibles ou en cours de développement (voir la partie « V. Responsabilité sociétale - Compte-rendu sur la mise en œuvre du Plan de Vigilance »). De plus, le pôle SOMDIAA, en raison de la nature d'une partie de ses activités en zones rurales africaines au contact étroit des populations riveraines, a une vision « extensive » du dialogue social, notamment à travers sa procédure de gestion des plaintes extérieures.

Les différentes directions des filiales animent la vie des instances prévues par les textes en vigueur : réunions mensuelles des délégués du personnel et réunions trimestrielles de l'instance en charge de la santé et de la sécurité au travail. Des réunions additionnelles se tiennent en cas d'événements particuliers ou urgents (par exemple, un accident grave du travail) ou encore des négociations particulières avec les représentants syndicaux.

Tenues pendant le temps de travail, les réunions sont documentées d'un compte-rendu, afin de conserver une traçabilité du contenu et des participants.

Au sein du pôle SOMDIAA, le dialogue social est un axe intégré dans les engagements RSE de chaque filiale. En 2019, 167 réunions se sont tenues (soit une progression de 33% vis-à-vis de 2018) et 3 accords ont été conclus dans le courant de l'année : la révision des statuts du personnel de la SOSUCAM, une révision des niveaux de prise en charge sanitaire des personnels de la SMAG et un protocole d'accord portant sur la mise en place d'un plan de sauvegarde de SARIS Congo.

Au sein des filiales brassicoles du pôle BGI, ce sont 336 réunions tenues en 2019 avec les partenaires sociaux aboutissant à de nombreux avenants aux accords d'entreprises déjà établis ou à de nouveaux accords.

Enfin, les accords collectifs des filiales du pôle Vin traitant de « l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail » ainsi que le « contrat de génération » ont permis de formaliser des objectifs et des indicateurs de progrès sur les thèmes du recrutement, de la rémunération, des carrières et de la formation, des conditions de travail et de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

# RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Chacune des filières d'activité agit sur son écosystème de manière différenciée et ressent d'ores et déjà les conséquences des changements climatiques. Ces conséquences sont d'autant plus tangibles pour les activités agricoles du Groupe mais également pour les activités industrielles dont la nature des missions requiert un approvisionnement en ressources limitées. En effet, les besoins en ressources, telles que l'eau, l'énergie et les matières premières, impliquent la nécessité de fixer des objectifs de développement durable appliqués à l'ensemble de la chaîne de valeur. Ces objectifs, participant à la pérennité des activités du Groupe et au respect des engagements du Pacte Mondial des Nations Unies, sont établis par chaque pôle d'activité au sein de leur Politique de Développement Durable et RSE et sont progressivement intégrés à la stratégie globale.

Les axes prioritaires de ces Politiques prenant en compte les attentes des parties prenantes guident les filiales du Groupe dans la mise en place de leur démarche de protection de l'environnement. Les piliers de la Responsabilité environnementale définis par les différents pôles d'activités sont les suivants :

- Poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée et préserver la biodiversité (SOMDIAA et Vin)
- Gérer la ressource en eau durablement en limitant ses prélèvements, en la réutilisant autant que possible et en veillant aux usages locaux
- Réduire la production de déchets, favoriser le réemploi des emballages et encourager le recyclage
- Améliorer l'efficacité énergétique, et par conséquent le bilan carbone, et inciter à l'essor de l'approvisionnement local

## Agriculture raisonnée

En 2019, 4 filiales du pôle d'activité SOMDIAA ont poursuivi leurs travaux préparatoires en vue de l'obtention d'une certification sociale et environnementale du sucre : Bonsucro, initiative à laquelle la société SOMDIAA est adhérente depuis 2017.

Sur le secteur agro-industriel, SOMDIAA a très tôt identifié et compris que le raisonnement de ses pratiques agricoles était non seulement nécessaire pour maintenir le niveau attendu de ses rendements et la fertilité de ses sols mais également obligatoire pour assurer la durabilité de ses exploitations agricoles. Dès 2013, SOMDIAA a formalisé ses efforts sur la thématique de la durabilité agricole au travers de son engagement à poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée, pilier majeur du volet environnemental de sa Politique de Développement Durable.

- **Moins travailler les sols**

Les équipes des services agronomiques des filiales sucrières s'emploient à la mise en place d'expérimentations plurielles visant à raisonner les pratiques agricoles. Sur certains des sites de production, notamment au Cameroun, Gabon et Congo, les équipes tendent vers une réduction du travail du sol : l'objectif est de réduire les préparations de sol avant plantation à l'unique sous-solage (travail en profondeur visant à réduire la compaction et permettre une meilleure aération et infiltration de l'eau). Sur ces périmètres, ces pratiques ont démontré que les rendements pouvaient être maintenus à l'identique en supprimant l'étape du labour, permettant ainsi de maintenir la fertilité du sol en réduisant l'érosion hydrique.

- **Le couvert végétal**

Les filiales de la filière sucre utilisent également des plantes de couverture pour favoriser la reconstitution de la vie du sol et en améliorer la fertilité. Le couvert végétal permet :

- La fixation de l'azote grâce au recours à des légumineuses et la réduction jusqu'à 30% de l'apport d'engrais chimique azoté sur les plantations ;
- L'augmentation de la teneur en matière organique ;
- L'amélioration de la structure du sol à travers l'enfouissement de la biomasse végétale des plantes de couverture et la réduction de la prolifération des mauvaises herbes via le développement rapide des plantes de couverture éliminant la nécessité du second déchaumage chimique (herbicides).

- **Récolter « en vert »**

Enfin, les directions agricoles tendent vers des récoltes dites « en vert » permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au brûlage des cannes à sucre, la réduction du recours aux herbicides via les pailles résiduelles, l'érosion des sols et par extension, une meilleure protection des cours d'eau. La coupe en vert est passée de 38% en 2018 à 63 % en 2019 à la SUCAF Gabon, là où la récolte est entièrement mécanisée. En Côte d'Ivoire, la SUCAF CI poursuit sa progression sur le recours à la récolte en vert en passant de 33 % en 2018 à 35% en 2019. Au Cameroun, la SOSUCAM a récolté 10 % de ses superficies en vert contre 12 % en 2018.

Sur son activité viticole, le pôle Vin du Groupe rationalise l'utilisation des engrais et des produits de protection de la plante afin de minimiser l'impact que l'application en excès peut entraîner dans le sol, la nappe phréatique et pour les espèces animales et végétales. L'objectif de cette stratégie d'agriculture raisonnée, inscrite dans sa Politique de Développement Durable, peut se résumer ainsi : le bon traitement, au bon moment, avec une juste dose.

En 2019, 100% des 701,5 hectares de vignobles français ont reçu la certification Terra Vitis. Débutée en 2009, cette certification est la signature des vignerons français qui respectent la nature, les hommes et les vins. De plus, le Château Magnol est membre de la 1ère Association pour le Système de Management Environnemental du Vin de Bordeaux certifiée ISO14001 et Haute Valeur Environnementale. Cet engagement des Châteaux consolidé par l'obtention des certifications environnementales a été adopté par certaines des marques de la filière. Pour cela les partenaires vignerons sont accompagnés dans l'obtention de la certification Terra Vitis.

Par ailleurs, la Stimulation de Défenses Naturelles des plantes est adoptée afin de permettre à la vigne de déclencher ses propres défenses, à un niveau beaucoup plus élevé que celui obtenu naturellement, et ainsi de la rendre plus résistante face à différentes maladies, évitant ainsi les traitements.

Enfin, le travail du sol est privilégié par l'abandon des désherbants résiduels au profit du travail mécanique. Ce travail mécanique permet de détruire sélectivement les mauvaises herbes sans endommager les vignes et sans recourir aux herbicides.

## Bien-être animal

La SMAG, filiale gabonaise du pôle SOMDIAA, dispose d'un élevage de poules pondeuses en vue d'approvisionner en œufs le marché gabonais. La question du bien-être animal devient progressivement un sujet d'attention pour la Direction Générale. De manière à progresser sur cette thématique, la Direction Générale de la SMAG a souhaité travailler dans un premier temps sur deux des cinq libertés pour le bien-être animal telles que définies par l'organisation mondiale de la santé animale à savoir l'absence de faim, de soif et de malnutrition et l'absence de douleur, de lésions et de maladie.

L'élevage de la SMAG est conçu de telle manière à ce que les poules soient élevées avec la lumière du jour, elles disposent d'une inspection quotidienne et sont nourries avec des aliments de qualités, qui sont contrôlés en amont au travers d'un plan de contrôle dédié. Les fientes sont évacuées régulièrement des bâtiments, ce qui permet de réduire l'inconfort des pondeuses. Enfin, vis-à-vis de la santé des animaux, un programme de prophylaxie est établi et respecté, avec notamment la visite régulière de vétérinaires pour suivre l'état de santé de l'élevage.

## Préserver la biodiversité

Dans le cadre de son projet d'extension de superficies de cannes à sucre et conformément à la législation ivoirienne, la SUCAF-CI a réalisé une Etude d'Impact Environnemental et social (EIES) en 2017. Cette étude a permis d'évaluer l'état initial de la flore et de la végétation. Parmi les recommandations, la préservation de la biodiversité sur le site et sa zone d'emprise y est citée. Cette recommandation fait partie intégrante du plan de gestion environnemental et social (PGES) résultant de l'étude.

La SUCAF-CI a ainsi décidé la création de deux zones de compensation écologique pour sauvegarder les espèces à statut particulier et à haute valeur de conservation ainsi que leurs habitats ou biotopes. Les deux zones sont localisées dans l'emprise de son bail emphytéotique concédé par l'Etat ivoirien. Elles couvrent une superficie totale de 120 hectares.

En 2019, deux études ont été menées avec l'appui technique de l'équipe du laboratoire de botanique de l'Université Félix Houphouët Boigny. Une étude floristique et une étude de la richesse et de la diversité faunique. Elles ont permis de recenser plus de 150 espèces végétales dont 10 espèces à statut particulier, rare ou menacé d'extinction, ainsi que 53 espèces d'oiseaux et une quarantaine d'espèces de mammifères. De manière à s'assurer de la protection de ces espèces vis-à-vis des attaques anthropiques réalisées malgré les efforts de sensibilisation des populations riveraines, une clôture a été installée entourant la zone de conservation.

La SUCAF-CI entend poursuivre ses démarches de protection de la biodiversité en intégrant l'aspect culturel au travers de la protection de certains bois sacrés situés aux abords de ses sites sucriers.

La politique de Conservation de l'Environnement du pôle Vin vise à favoriser la biodiversité au sein de ses établissements et Châteaux et à ne pas perturber l'écosystème. Les bâtiments sont conçus et aménagés en harmonie avec les pratiques du territoire : la préservation de la biodiversité et le respect du patrimoine. La flore aux abords de l'entreprise est entretenue, la conservation de zones vertes est poursuivie et une toiture végétalisée a été installée au siège social à Bordeaux.

Au sein des Châteaux, le développement de la biodiversité est favorisé par le maintien d'un écosystème viticole vivant : l'installation de ruches au sein d'une propriété, la mise en place de haies protectrices, l'élevage de chevaux au sein de plusieurs propriétés, les jachères fleuries, les parcelles fleuries et enherbées, la pluri-culture avec du maïs et la forte présence d'oiseaux et de faune aquatique sur les plans d'eau et dans les parcs de l'ensemble des propriétés.

Au château Montlabert, chaque automne, des semis de céréales (orge, blé, seigle...) sont installés entre les rangs de vignes. Profitant de l'humidité du climat bordelais, les semis poussent pendant tout l'hiver et le printemps, permettant de concurrencer la vigueur de la vigne, tout en enrichissant le sol d'azote. Dès la fin du printemps, le sol est travaillé et l'enherbement détruit, à l'aide d'une décavillonneuse mécanique, sans aucun recours au désherbage chimique. Dans l'objectif d'encourager la diversité de la flore et de la faune, 4 hectares du Château Tour Prignac sont mis en jachères fleuries, abritant plusieurs ruches d'abeilles. Des rangées de haies, plantées en 2015 et en 2018 en bordure du ruisseau et de la propriété remplissent la même fonction.

## Utilisation durable de la ressource en eau et traitement des eaux usées

La ressource en eau étant indispensable au secteur agro-industriel, sa gestion responsable est essentielle au développement durable des activités du Groupe. Chaque filière d'activité est en effet assujettie à des risques de pénurie en eau ou de sécheresse, accentués par les changements climatiques.

Les politiques de Responsabilité Sociétale de chaque pôle d'activité soulignent donc l'importance de cette dépendance à une ressource naturelle et limitée. Des efforts sont ainsi mis en œuvre afin de réduire les prélèvements en eau en optimisant les procédés de fabrication et en diffusant les bonnes pratiques de consommation. Afin de faciliter cette démarche, cinq filiales du pôle brassicole BGI ont mis en place un **système de management environnemental** et répondent à la norme **ISO 14001**. Il s'agit des filiales BRAKINA, SOBOLECO, SOBRAGA, BRAMALI et SOBOA.

### Consommation d'eau par activité (Hm3) <sup>8</sup>

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	17,3	14,4	-16,6%
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	16,3	-
<b>Sucre, farine et œufs</b>	154,1	153,6	-0,3%
<b>Vin</b>	0,33	0,33	+2,4%
<b>Total de la consommation d'eau (m3)</b>			
<i>Sur le périmètre de 2018</i>	<b>171,7</b>	<b>168,33</b>	<b>-1,9%</b>
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	<b>170,23</b>	-

### Ratio eau/unité de production (L/L)

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	6,3	5,1	<b>-19%</b>
<b>Vin</b>	1	1	<b>+1,3%</b>

La filière sucre, dans sa partie agricole, dépend entièrement de la ressource en eau, qui est donc un sujet d'importance majeur pour le pôle SOMDIAA. La culture de la canne à sucre se fait soit en pluviale soit avec l'appui de matériels d'irrigation. Dans les deux cas, les filiales sucrières sont particulièrement attentives à la maîtrise des consommations d'eau.

Chaque filiale détermine sa propre politique de gestion de l'eau, en fonction de sa situation géographique, des contraintes locales en termes d'approvisionnement, de stress hydrique et, pour les périmètres irrigués, en fonction des matériels installés. L'objectif reste avant tout la maîtrise des consommations d'eau et l'apport de la quantité strictement nécessaire à la bonne croissance des cannes.

- Pour la **filière sucre**, on distingue les utilisations d'eau pour la partie alimentation des usines et pour la partie irrigation des plantations. La canne contenant environ 70% d'eau apporte de l'eau à l'usine. Exceptée la partie qui repart avec la bagasse humide, le solde évaporé lors du procédé est récupéré dans les eaux de condenseurs. En complément au procédé sucrier d'extraction du sucre, un **lavage des cannes** peut être opéré selon les périodes. En période sèche, les cannes sont normalement peu chargées de sable ou terre et ne sont donc pas lavées. En revanche, dès que les pluies arrivent, il faut laver ces cannes du sable emmené avec les chargements. Ce volume dépend des sites, des moyens mis en œuvre pour la récolte et bien entendu de la durée de la campagne. Des études sur la gestion de l'eau des usines visent à réduire autant que possible ces intrants, par exemple en recyclant des eaux de process peu chargées.

Sur tous les périmètres irrigués, l'aspersion se fait majoritairement au moyen de **pivots sur des parcelles circulaires** permettant une application raisonnée de l'eau sur les champs en tenant compte du stade de développement et des conditions climatiques (mesures décennales de l'évapotranspiration). Afin de limiter les consommations d'eau et d'énergie, les périmètres sont pilotés par **bilan hydrique**. C'est-à-dire une balance en eau qui permet pour une parcelle donnée, de faire la part entre l'eau disponible dans le sol, les apports en eau par la pluie, l'irrigation (les entrées) et la consommation faite par la plante par évapotranspiration (les sorties). Pour augmenter l'efficacité de l'irrigation et limiter les pertes, des actions sont engagées afin de **convertir les réseaux de surface en réseau enterré**, et équiper les pivots et rampes de **régulateurs de pression**. De même, les anciens systèmes d'irrigation, souvent peu efficaces en termes d'énergie et de consommation d'eau, sont progressivement remplacés par des **systèmes pivots ou goutte à goutte**. Un programme de **surveillance par satellite** de l'efficacité de l'irrigation « **E-Leaf** » est en cours de validation à SUCAF-CI.

<sup>8</sup> Pour cet exercice, les informations environnementales des sites du pôle BGI en Tunisie ne sont pas exhaustives mais la représentativité s'améliore, avec des données disponibles pour 9 filiales représentant 82% de l'effectif total du pays. Quant au périmètre du pôle Vin, les sites de production correspondent au périmètre français (Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers).

Fin 2019, l'ensemble des sociétés de la filière sucre ont été invitées à réduire leurs débits actuels au travers de diverses études lancées en 2020 portant notamment sur les possibilités de recyclage, l'optimisation des pompes et l'amélioration des étapes du process les plus consommatrices en eau. Une fois cette phase d'étude achevée, des solutions de traitements adaptés à la réutilisation des eaux en épandage seront testées.

- Pour la **filière farine**, le procédé est dit « sec ». Il est très peu consommateur d'eau. Après l'étape du nettoyage du blé, vient l'étape du conditionnement pendant lequel un mouillage des blés est réalisé de manière à ramollir son enveloppe afin de faciliter la séparation des enveloppes et de l'amande. Il est ensuite convoyé dans un silo de repos avant d'être transféré au moulin pour le broyage et le tamisage.
- Pour la **filière élevage**, les consommations sont minimales. Elles sont liées à l'abreuvement des poules et aux activités de nettoyage des différents espaces.

Au sein du pôle d'activités BGI produisant des bières, des boissons gazeuses et des eaux, le ratio a diminué de 19% en passant de 6,3 litres d'eau consommée pour produire 1 litre de boisson en 2018 à 5,1 litres en 2019 sur un périmètre identique. Cela représente près de 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau économisés, soit l'équivalent du volume de plus de 850 piscines olympiques.

La réduction de la consommation en eau était un des principaux objectifs de cette année et cette importante amélioration des résultats démontre l'efficacité des efforts réalisés par les équipes opérationnelles. Certains sites de la SOBOA, la SABC, la SOLIBRA et la SFBT ont même atteint une baisse de près d'un tiers de leur ratio entre 2018 et 2019.

En 2019, les sites de production ont mis en place une **animation hebdomadaire** afin de détecter rapidement les dérives dans les consommations excessives de ressource en eau et se sont assurés que les actions les plus simples soient réalisées aussitôt. L'animation est basée sur **l'évolution des ratios** des principales machines consommant de l'eau comme les laveuses-bouteilles et les pasteurisateurs. Le développement de **l'outil informatique « My Energy »** par le Groupe a permis de faciliter ces animations hebdomadaires. Jusqu'ici cet outil est déployé au sein des filiales au Mali, au Gabon, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

- Les établissements du pôle Vin, comme les propriétés, limitent leur consommation d'eau au quotidien et la réutilisent dans toutes les étapes de production, tout en préservant la qualité du produit final. Le ratio d'eau est ainsi resté stable entre 2018 et 2019 avec 1 litre d'eau consommée pour 1 litre de boisson produit. Par ailleurs, **un contrat-cadre** est signé avec une entreprise spécialisée dans l'optimisation des consommations d'eau. L'ensemble des établissements sont donc suivis tant sur la qualité que sur la quantité d'eau utilisée. Les produits de nettoyage utilisés alcalin chlore n'ont aucun impact sur l'humain comme sur l'environnement.

En matière de pollution, les effluents et leurs conséquences sur la biodiversité constituent un enjeu majeur des impacts sur l'environnement. **Le traitement des eaux usées** avant leur rejet est donc nécessaire afin d'atténuer ces risques.

- Certaines usines du pôle SOMDIAA (SARIS, SUCAF CI et SOSUCAM) ont lancé des projets d'épuration des eaux rejetées en vue de les récupérer pour usage en irrigation.
- Sur le périmètre des sites du pôle BGI, le volume total des eaux usées rejetées a diminué de plus de 20% sur le même périmètre que l'année précédente. Plus de 2/3 des sites de production sont équipés de stations de traitement des eaux usées et 14 stations ont été construites ou améliorées ces dix dernières années. Des contrôles réguliers de leur efficacité sont réalisés à l'aide de prélèvements en laboratoire.
- Enfin, pour gérer au mieux les eaux résiduaires viticoles et phytosanitaires au sein du pôle Vin, les stations d'épuration communales sont utilisées et de plus en plus de propriétés installent leur propre station. Par exemple, à l'établissement La Chapelle-Heulin, la station de traitement des effluents par méthanisation permet de rejeter des effluents 10 fois inférieurs aux seuils légaux. De plus, au sein de tous les établissements des techniques de filtration des vins permettant de diminuer considérablement la pollution des rejets en remplaçant par exemple la filtration frontale classique par des filtres tangentiels.

## Gestion des déchets et écoconception

En tant qu'acteur économique majeur dans l'industrie des boissons et de l'agro-alimentaire, les activités du Groupe sont génératrices de différents types de déchets causant un risque de pollution pour l'environnement et constituant un facteur de nuisances pour la biodiversité.

La gestion efficace des déchets issus de chaque filière d'activité, inscrite dans leur Politique de Responsabilité Sociétale, est donc une thématique qui nécessite une attention particulière, tant pour la réduction de l'impact environnemental que pour le soutien au développement d'une économie circulaire, au travers notamment d'une revalorisation ou d'un réemploi des matières. Depuis l'élaboration de ces Politiques, chaque pôle d'activité ajuste ses mesures de volumes de déchets par destination (décharge, valorisation sur site ou par un prestataire extérieur) et par type de déchets (organique, verre, plastique, carton etc.). Ce suivi permet un **gain d'efficacité dans la réduction et la transformation des déchets**, notamment par **l'écoconception des emballages** et la recherche de **partenaires locaux spécialisés dans la collecte, le tri et la transformation** de ces déchets.

Par ailleurs, pour assurer leur bonne présentation et garantir leur qualité et leur protection pendant le transport, les boissons commercialisées nécessitent un conditionnement adapté. L'emballage est ainsi un support d'information indispensable. Ces fonctions essentielles sont donc à préserver tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage et dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes du Groupe.

### Quantité de déchets émis par filière d'activité et selon les types de déchets (tonnes) <sup>9</sup>

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>			
<i>Déchets non valorisés</i>	75 335	75 880	+0,7%
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	77 831	
<b>Sucre, farine et œufs</b>			
<i>Bagasse</i>	1 190 000	1 118 402	-6%
<i>Mélasse</i>	159 000	142 575	-10,3%
<i>Ecume</i>	105 000	85 901	-18,2%
<b>Vin</b>	4 012	3 861	-3,8%
<b>Quantité totale de déchets</b>			
<i>Sur le périmètre de 2018</i>	<b>1 533 347</b>	<b>1 426 619</b>	<b>-6,9%</b>
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	<b>1 428 570</b>	-

### Part des déchets valorisés par filière d'activité (%)

	2018	2019	2018-2019
<b>Sucre, farine et œufs</b>			
<i>Bagasse</i>	95	95	-
<i>Mélasse</i>	79	85	<b>+7,6%</b>
<i>Ecume</i>	82	71	<b>-13,4%</b>
<b>Vin</b>	84	84	-

- **Le verre consigné** permet de réduire considérablement les déchets d'emballages pour les filières de boissons. Cette consigne débute avec la récupération des bouteilles en verre chez les clients. Elles sont ensuite soigneusement lavées, puis inspectées par des caméras permettant de détecter les défauts (bouteille ébréchée, fêlée, etc..).

<sup>9</sup> Pour cet exercice, les informations environnementales des sites du pôle BGI en Tunisie ne sont pas exhaustives mais la représentativité s'améliore, avec des données disponibles pour 9 filiales représentant 82% de l'effectif total du pays. Quant au périmètre du pôle Vin, les sites de production correspondent au périmètre français (Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers).



- $\frac{3}{4}$  des bouteilles commercialisées au sein du pôle BGI sont en verre, un matériau réutilisable en moyenne 30 fois. En 2019, une campagne de sensibilisation panafricaine a été coordonnée par le service Marketing afin de promouvoir l'utilisation du verre consigné par la mise en lumière du coût environnemental du plastique à usage unique.
- Les 46 boutiques parisiennes NICOLAS ont poursuivi la consigne des bouteilles en verre en 2019 à la suite des essais de l'année précédente.
- **Les déchets non valorisés** pour la filière des bières, des boissons gazeuses et des eaux, comprennent tous types de déchets envoyés en décharge ainsi que les déchets des emballages plastiques produits et qui ne sont potentiellement pas recyclés ou réutilisés à leur fin de vie :
  - Le ratio de déchets non valorisés a diminué de 1,2% en 2019, sur le même périmètre de l'année précédente, en passant à de 2,8 à 2,7kg de déchets produits pour 100 litres de boissons vendues.
  - L'emballage non consigné représente environ  $\frac{1}{4}$  des bouteilles vendues par le pôle BGI. Et ces déchets, estimés à partir du nombre de bouteilles plastiques embouteillées et de la conception de leurs emballages (préforme, bouchon, film plastique), représentent près de 60% du total des déchets non valorisés en 2019.
- Répondant à la fois aux préoccupations environnementales et économiques, des **projets d'éco-conception** ont ainsi été menés au sein de filiales du pôle BGI :
  - **Les réductions du poids des bouteilles plastiques (préformes) et de la taille des bouchons** réalisées en 2019 en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso. Cela a permis de diminuer la consommation de plastique de 1500 tonnes en 2019. Par exemple, la filiale ivoirienne (SOLIBRA) a réduit le poids de ses bouteilles en plastique de 150 cl de 16% en 2019.
  - **La diminution de l'épaisseur et de la largeur du film plastique** utilisé pour emballer les packs de boissons. Pour certains packs le poids de film plastique a diminué de 27% tout en conservant une résistance similaire. Les filiales ayant réduit l'épaisseur de film pour tout ou partie des références sont les suivantes : BRAMALI, BRAKINA, SOBRAGA, SOBEBRA, SOLIBRA ainsi que la SFBT.
  - **La consigne et la transformation des casiers en plastique** transportant les bouteilles en verre. Lorsqu'ils sont usés, ces casiers sont broyés dans le but de fabriquer de nouveaux casiers, et la quantité de matière recyclée incorporée peut atteindre jusqu'à 50% du nouveau casier. Par exemple, sur le site de production de Libreville, la part d'intégration de broyats de plastique dans les nouveaux casiers est passée de 37 à 47%, ce qui a permis de réduire de 50 tonnes l'achat annuel de plastique vierge.

Un **plan de formation** spécifique ainsi qu'un groupe de travail ont été mis en place pour suivre la démarche d'éco-conception du pôle Vin. Le groupe de travail « Emballages » a pour mission d'élaborer et de diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation, d'utilisation et de fin de vie de l'emballage des produits. Il s'agit également d'avoir une vision homogène et cohérente avec l'ADN et le contexte du Groupe concernant l'emballage de produits et la relation avec les fournisseurs.

En 2019, le **groupe de travail « Emballages »** présentait les résultats suivants : 80 tonnes de matières économisées, soit 71 tonnes de CO2 et 65 000 euros, sur seulement moins d'1% des mises en marché. Les pistes d'optimisation des emballages ont été identifiées lors d'un diagnostic organisé par l'ADELPHÉ au sein de l'établissement de Béziers et visent à améliorer la recyclabilité des emballages à travers l'éco-conception des étiquettes, des cartons, l'allègement des bouteilles en verre, la réduction du poids des housses verrières et la solution du Bag-In-Box.

Par ailleurs, le pôle Vin veille à ce que les consignes de tri sur les emballages répondent aux interrogations des consommateurs et l'aident à adopter les bons gestes.

- Concernant le pôle d'activité BGI, l'estimation à ce jour des volumes de déchets plastiques suppose que les emballages ne soient pas réutilisés ou valorisés après consommation. Toutefois, des pistes pour un secteur du **recyclage des matières plastiques** efficace et rentable sont étudiées. Alors que la construction de filières de collecte et de tri s'étend par l'entrée de nouveaux acteurs et **la création de**

**partenariats**, la transformation en matière recyclée respectant les normes de sécurité des denrées alimentaires est plus complexe. Le pôle d'activités des bières, des boissons gazeuses et des eaux poursuit une prospection des sociétés de recyclage afin d'encourager le développement local des filières et la création de nouveaux partenariats dans ce secteur.

Aux partenaires « **Recyclage & Collecte** » (SOBRAGA) et « **Namé Recycling** » (SABC, SOBRAGA) s'ajoute un nouveau contrat de partenariat avec le prestataire « **Dream Plastic Product** » (SOBOA), une société de collecte des déchets à la production et sur le marché. Ces récents partenariats interviennent dans un contexte où la responsabilité élargie du producteur relative aux emballages est débattue au sein de plusieurs pays (écotaxe selon le poids et la recyclabilité des emballages, création d'éco-organismes rassemblant producteurs et filières de recyclage). Fin 2019, la filiale SOLIBRA et l'**Association Ivoirienne de Valorisation du Plastique** ont installé un point de collecte des bouteilles en plastique, combiné à des systèmes de presse ou de broyage, pour un projet de transformation locale des matières plastiques.

- Les bonnes pratiques concernant **la valorisation des déchets** tels que **les débris de verre** ou **les casiers en plastique** continuent d'être partagées au sein des filiales brassicoles. **Les drêches** issues des céréales sont acheminées auprès des éleveurs locaux pour l'alimentation du bétail la plupart du temps. D'autres matières et contenants sont valorisés au cours des processus de fabrication : le papier, le carton, la ferraille, l'huile de vidange, les palettes en bois, les bidons en plastiques, les sacs en tissu etc.

Dans ses établissements et châteaux, le pôle viti-vinicole valorise plus de 84% de ses déchets en moyenne. Chaque établissement, de façon indépendante et autonome, utilise les compétences de prestataires régionaux pour mettre en place un tri sélectif et garantir une gestion optimale de ses déchets au quotidien. Une politique nationale avec un partenaire spécialisé vient renforcer la gestion des plastiques dans chaque établissement. Afin de **soutenir des dispositifs de collecte sélective**, les chutes d'emballages occasionnées par les processus de fabrication sont systématiquement triées et envoyées vers des filières de valorisation. Enfin, tous les cavistes de l'enseigne NICOLAS sont équipés de collecteurs de bouchons en liège pour la plantation de chênes-lièges.

La majorité des filiales de la filière de sucre et de farine ont intégré la thématique de la **gestion des déchets** dans leur stratégie de responsabilité sociétale et pour certaines, au sein même de leur politique de développement durable. En 2019, les filiales de SOMDIAA ont poursuivi la **sensibilisation des travailleurs au tri** adéquat des déchets. La plupart des sites se trouvant en milieux isolés, les filiales ont développé de nombreux **contrats avec des sociétés prestataires** agréées à l'enlèvement et au traitement des déchets dangereux.

Pour la filière sucre, **les coproduits de la canne à sucre** sont systématiquement revalorisés pour des applications annexes économes et profitables pour l'environnement.

- **La valorisation des coproduits organiques :**
  - **La bagasse**, résidu fibreux de la canne à sucre, est stockée et permet la production d'une énergie renouvelable servant l'alimentation des usines. Plus de 95% des 1,25 millions de tonnes de bagasse produites en 2019 ont été réutilisées pour la production d'énergie, réduisant ainsi le recours aux énergies fossiles.
  - **La mélasse**, sirop épais issu du processus de fabrication, est utilisée pour l'amendement des sols, mais également pour réduire les émissions de poussière sur les pistes. En 2019, 85 % des 166 000 tonnes de mélasse produites ont été réemployées pour ces applications.
  - **Les écumes**, résidus organiques issus du processus de fabrication, sont utilisés en qualité d'amendements des sols pour réduire l'utilisation des engrais chimiques. En 2019, 71% des 121 000 tonnes d'écumes produites ont été revalorisées dans les plantations.

## Gaspillage alimentaire

L'enjeu du gaspillage alimentaire n'est pas considéré comme significatif au regard des activités du Groupe. L'intégralité de la production est commercialisée et les déchets organiques sont revalorisés dans la mesure du possible.

Au sein des filiales du pôle BGI, **l'utilisation des matières premières** sont néanmoins contrôlées de manière permanente et suivent un processus d'amélioration continu pour une utilisation optimale et dans le but de prévenir les risques de gaspillage. En 2019, il y a eu moins de pertes comme l'indique la mesure des freintes de la production brassicole qui a diminué de 7% entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, **l'approvisionnement local** est favorisé lorsque les denrées sont produites en quantité suffisantes (sucre, maïs, riz etc.) afin d'encourager le développement de filières agricoles locales et de réduire les transports de marchandises.

## Consommation d'énergies et changements climatiques

Du fait de leurs activités, les filiales ont des besoins importants en énergie afin d'alimenter les installations industrielles et assurer leurs missions. La consommation énergétique est une variable suivie de manière régulière d'autant plus qu'elle détermine le Bilan Carbone du Groupe, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère.

L'objectif est donc de **réduire les besoins en énergie** des sites de production et de viser ainsi une **efficacité énergétique** des process de récolte et de transformation de chaque secteur d'activité. Cet engagement a été formalisé dans les Politiques de Responsabilité Sociétale, du pôle SOMDIAA dès 2013, du pôle Vin en 2016 et plus récemment du pôle BGI (2019).

Si la consommation totale d'énergie a augmenté de 1,8% entre 2018 et 2019 sur le même périmètre, les ratios énergétiques (KWh/HL) ont diminué pour les activités de boissons. Quant à la filière sucrière du pôle SOMDIAA, la majorité de l'énergie consommée est produite par biomasse, ce qui explique la répartition des consommations énergétiques ci-après.

### Consommation énergétique totale (MWh) <sup>10</sup>

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	1 155 330	1 073 199	-7,1%
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	1 181 389	
<b>Sucre, farine et œufs</b>			
<i>Bagasse</i>	138 864	137 451	-1%
<i>Vapeur</i>	1 327 044	1 465 433	+10,4%
<i>Autres</i>	81 825	91 251	+11,5%
<b>Vin</b>	40 726	40 973	+0,6%
<b>Consommation énergétique totale</b>			
<i>Sur le périmètre de 2018</i>	2 743 789	2 808 307	<b>+2,4%</b>
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	2 916 497	-

### Ratios énergétiques (KWh/HL)

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	42	38,1	<b>-9,8%</b>
<b>Vin</b>	12,7	12,3	<b>-3,3%</b>

<sup>10</sup> Pour cet exercice, les informations environnementales des sites du pôle BGI en Tunisie ne sont pas exhaustives mais la représentativité s'améliore, avec des données disponibles pour 9 filiales représentant 82% de l'effectif total du pays. Quant au périmètre du pôle Vin, les sites de production correspondent au périmètre français (Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers).

En 2019, les filiales du pôle d'activité BGI ont réduit leur ratio de consommation d'énergie de près de 10% par rapport à 2018 sur le même périmètre. Certains sites ont même atteint des réductions de 20% de leur ratio énergétique au sein des filiales suivantes : SOBOA, SOBRAGA, SABC, SOLIBRA, SOBEBRA et SFBT.

Les équipes des sites se sont mobilisées afin d'identifier les potentiels d'amélioration les plus prometteurs et de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Des **sensibilisations régulières** aux bonnes pratiques ont été réalisées et **l'évolution des ratios** des principaux postes consommateurs d'énergie (froid, air comprimé et lignes de conditionnement) est dorénavant suivie de manière hebdomadaire. Le développement de **l'outil informatique « My Energy »** par le Groupe a permis de faciliter ces animations hebdomadaires. Jusqu'ici cet outil est déployé au sein des filiales au Mali, au Gabon, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

Enfin, la filiale sénégalaise SOBOA a poursuivi le **contrat de performance énergétique** avec le fournisseur Green Yellow. Les investissements d'éclairage à LED, du compresseur air comprimé à vitesse variable et de la récupération d'énergies sur les fumées de la chaudière fonctionnent et délivrent les réductions des ratios énergétiques attendues.

Au sein du pôle d'activité sucrière SOMDIAA, les filiales sont également mobilisées afin de réduire leur recours aux énergies fossiles, que ce soit par groupes électrogène ou par des achats aux réseaux publics locaux.

L'industrie sucrière de la canne à sucre est basée sur un procédé performant générant une **énergie renouvelable à partir des coproduits de la canne**. La bagasse<sup>11</sup>, résidu fibreux issu du broyage de la canne à sucre, est revalorisée et permet d'assurer la fourniture en énergie thermique et électrique des usines, des bureaux, des cités d'habitation et d'un certain nombre de villages et d'installations d'irrigation pendant les campagnes sucrières. Sur certains sites, un solde positif en fin de période de production permet de poursuivre la génération d'énergie électrique à partir de bagasse en inter campagne. Les filiales réalisent régulièrement des investissements pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs sites industriels.

Au Cameroun, la SOSUCAM a installé un nouveau **turbo alternateur** sur son site de Nkoteng. Plus puissant et efficient, il permet une augmentation de la production d'énergie électrique de l'ordre de 20%.

En Côte d'Ivoire, la SUCAF CI, a investi pour augmenter la **capacité de réchauffage et d'évaporation** dans son usine de Ferké 2 via l'installation de 10 nouveaux réchauffeurs de jus et de nouveaux corps d'évaporation. Cet investissement économisant de l'énergie thermique permet d'augmenter la production électrique. D'autre part, un **programme de remplacement des moteurs électriques** anciens par des moteurs de génération IE 3 4 a été initié. Ces moteurs augmentent le rendement et optimisent les performances des usines améliorant ainsi le bilan énergétique global.

Au cours des campagnes 2018/2019, les usines sucrières du pôle ont fonctionné à 95 % à partir de leur propre production énergétique, irrigation incluse. Plus de 5,27 millions GJ ont été générés par les sucreries à partir de la **biomasse** (soit 10% de plus qu'au cours des campagnes 2017/2018). Pendant ces périodes, le recours aux énergies fossiles est donc extrêmement réduit. Enfin, les sociétés du pôle SOMDIAA ont consommé 20 220 m3 de carburants sur la période, soit une réduction de 4%, dont 19 801 m3 pour les entreprises sucrières, soit une réduction de 5%.

La partie viticole des activités du Groupe s'emploie également à développer des projets favorisant les économies d'énergie. Réduire son empreinte environnementale signifie également réduire la consommation d'énergie, et l'électricité et le gaz naturel sont les principales ressources énergétiques du pôle Vin.

La mise en place du **Système de Management Environnemental** a permis de centraliser l'achat d'énergie et d'avoir un suivi hebdomadaire du marché. Au sein des établissements du pôle viticole, différentes actions ont été mises en place :

- Campagne de relamping avec des LED moins énergivore

---

<sup>11</sup> La bagasse est un produit agricole soumis aux aléas climatiques et culturaux : sa proportion dans la canne à sucre peut varier d'une année à l'autre et d'un site à l'autre de plus ou moins 20%.

- Réfection d'une partie des toitures permettant une meilleure isolation et mise en place de détecteurs de luminosité afin de couper les lumières lorsque la luminosité des puits de jour est suffisante
- Optimisation des compresseurs avec variateur et récupération de chaleur
- Réalisation de l'audit et revue énergétique ISO 50001 de 3 établissements
- Convoyeur de bouteille avec arrêt automatique en cas de panne pour minimiser la consommation

Concernant les châteaux, celui de LORT utilise une **chaudière à biomasse** alimentée par les sarments de vigne pour fabriquer du chaud pour l'ensemble de la propriété. De plus, une toiture photovoltaïque sur la propriété lui accorde une autonomie énergétique.

#### Bilan carbone<sup>12</sup>

	2018	2019	2018-2019
<b>Bières, boissons gazeuses et eaux</b>	371 773	337 386	-9,2%
<i>Avec les sites exclus en 2018</i>	-	351 576	
<b>Sucre, farine et œufs</b>	-	128 226	-
<b>Vin</b>	5 946	1 773	-70%
<b>Total des émissions de GES (tonnes éq. CO2)</b>			
<i>Sur le périmètre de 2018</i>	<b>377 719</b>	<b>339 159</b>	<b>-10,2%</b>
<i>Périmètre total comprenant les sites exclus en 2018 et les sites du pôle SOMDIAA</i>	-	<b>481 575</b>	-

Les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du Groupe sont estimées à l'aide d'un bilan carbone exprimé en tonnes équivalent CO2. Il s'agit des niveaux de **scopes 1 et 2**, c'est-à-dire les émissions directement liées à la fabrication des produits et une partie des émissions indirectes, celles liées à la consommation d'énergies nécessaire à la fabrication du produit. Le scope 3, comprenant les autres émissions indirectes en amont et en aval de l'activité même (acheminement des matières premières, distribution des produits, destruction des déchets etc.), est donc exclu du bilan carbone.

Pour l'exercice 2019, les émissions émises par les activités du pôle agro-industriel SOMDIAA sont incluses dans le périmètre total.

Sur le même périmètre que l'année précédente, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre a donc diminué de plus de 10% pour les activités de boissons. A noter, le pôle Vin a mis à jour les facteurs d'émissions utilisés par type d'énergie, ce qui explique en partie l'importante variation entre 2018 et 2019.

Finalement, la mise en place d'un **système de visioconférence** sécurisé pour l'ensemble du Groupe a permis de minimiser les déplacements réduisant ainsi l'impact environnemental des voyages professionnels.

<sup>12</sup> Voir la définition et la méthodologie utilisée dans le Glossaire en fin de document.

## Responsabilité sociétale

Illustrant l'engagement du Groupe, les politiques de Responsabilité Sociétale, définies par chacun des trois pôles, visent d'une part à identifier et à évaluer les conséquences des activités sur la société dans son ensemble et d'autre part à mettre en lumière les engagements pris par le Groupe pour y faire face. Répondre aux attentes des consommateurs, garantir des produits de qualité, s'assurer du respect des exigences sociales et environnementales et contribuer au développement des territoires tout en s'impliquant sur l'ensemble de la chaîne de valeur sont autant d'enjeux qui guident les stratégies RSE des pôles d'activité du Groupe.

En tant qu'acteurs économiques majeurs au sein des pays où elles sont implantées, les filiales maintiennent un dialogue continu avec leurs parties prenantes internes et externes. Cette démarche est indispensable afin de mieux maîtriser les différents impacts de l'entreprise sur les populations riveraines et pour rester attentifs aux opportunités de partenariats et de mécénat. Outre les emplois directs et indirects générés par son activité, le Groupe COPAGEF contribue à hauteur de 590 millions d'euros en taxes locales<sup>13</sup>.

### Conformité sur toute la chaîne de valeur

Le Code de Conduite du Groupe, diffusé à l'ensemble des collaborateurs en 2017, est un document rassemblant les principes et les exigences du Groupe en matière de conformité réglementaire. Au total, 1 315 personnes ont été formées ou sensibilisées au Code de Conduite en 2019 et les Comités Ethiques ont tenu 76 réunions. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de Conformité des filiales brassicoles, 79 communications au sujet de la conformité éthique ont été envoyées aux collaborateurs de la filière.

Ces exigences s'appliquent à la fois aux filiales du Groupe et aux partenaires avec lesquels une relation commerciale est établie (Fournisseurs et Sous-traitants). Selon les filières d'activités et les pays d'implantation, la cartographie des risques identifie des risques de non-respect des droits humains et des normes de santé et de sécurité au travail en amont ou en aval de l'activité. L'évaluation régulière de ces risques de non-conformité et son intégration dans les relations commerciales est donc nécessaire afin d'atténuer et de réduire ces risques.

Informé de l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies doit permettre d'engager les partenaires commerciaux au respect des principes de conduite lorsqu'ils conduisent des activités pour le Groupe. Les filières agro-alimentaire, brassicole et viticole du Groupe ont chacune déployé des procédures de Due Diligence, ou diligence raisonnable, afin de mettre en œuvre ces évaluations en s'appuyant sur des directives et des outils tels qu'une Charte, un questionnaire, des clauses contractuelles et des audits sur base documentaire ou sur site.

- Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, la centrale d'achats de l'activité viticole évalue annuellement les Fournisseurs de biens par le biais de questionnaires et d'audits. La signature d'une Charte des achats responsables par les Fournisseurs référencés est également requise depuis 2011. Les exigences résultant de l'évaluation sont transmises à travers les cahiers des charges spécifiques à chaque commission et signés à chaque référencement. En 2019, ce sont 61% des questionnaires RSE transmis qui ont été collectés pour une note moyenne globale de 48/100. Ce questionnaire, adressé aux commissions de colles, de cartons et de bouteilles, permet d'améliorer la connaissance des performances extra-financières sur toute la chaîne de valeur et l'engagement des partenaires commerciaux.

Les fournisseurs de « vin vrac » sont suivis par la mise en place d'un système d'évaluation des apporteurs par un questionnaire d'évaluation les classifiant par catégorie. Ensuite des audits sont organisés par ordre de priorité et des plans d'actions en résultent.

- De la même manière, la chaîne de magasins NICOLAS requiert que ses fournisseurs s'engagent pour des pratiques viti-vinicoles raisonnées. Des produits dont les labels s'appuient sur des certifications reconnues sont proposés (Terra Vitis, Vignerons en Développement Durable, Haute Qualité Environnementale, Agri-Confiance, Agriculture Biologique, Demeter). De plus, la chaîne soutient

<sup>13</sup> Impôts sur les sociétés et droits d'accises (TVA non comprise)

techniquement et financièrement des fournisseurs volontaires pour la pratique d'une viticulture durable.

- Anticipant les risques liés à la sous-traitance, l'accompagnement des structures externes dans une démarche de progrès est un pilier de la Politique de Développement Durable du pôle SOMDIAA, depuis 2013. Une « Charte de bonne conduite » est signée par tous les prestataires. Elle permet d'engager les sous-traitants dans une démarche de conformité, tant vis-à-vis de la réglementation applicable au niveau local que vis-à-vis des règles et exigences de la filiale. En 2019, 363 personnes représentant les sociétés de sous-traitantes ont pris part aux sessions de sensibilisation organisées chaque année. Depuis 2015, la Procédure d'Évaluation et de Contrôle des Activités Externalisées (PECAE) constitue un outil de contrôle du respect de ces engagements à travers deux évaluations de chaque société sous-traitante par an s'appuyant sur les critères suivants :
  - Pré requis sociaux et respect des droits humains : absence de travail des enfants, de travail forcé ou abusif, absence de discrimination etc.
  - Respect de la loi : dossier administratif, conformité des salaires, avantages sociaux, heures de travail, représentation du personnel etc.
  - Santé et sécurité au travail : visites médicales, soins d'urgence, équipements de protection individuelle, transport, accès à l'eau potable etc.

En termes de méthodologie, les agents conduisant les évaluations PECAE assurent une évaluation en trois phases distinctes :

- Constat visuel sur site
- Entretien individuel et confidentiel avec un échantillon représentatif des personnels
- Revue de la documentation au sein de la structure externe

Après triangulation des constats, les non-conformités sont attribuées aux sociétés externes, assorties d'un score global et d'un courrier permettant de souligner les éventuels écarts et de requérir des corrections.

En 2019, les filiales agro-alimentaires ont réalisé 205 évaluations d'entreprises sous-traitantes, soit une hausse de 75% par rapport à l'année précédente. Celles-ci ont permis d'identifier près de 1 000 écarts qui ont fait l'objet de demandes de mise en conformité aux sociétés concernées, assorties d'un délai défini.

Enfin, une procédure de diligence raisonnable est en cours d'élaboration avec la centrale d'achats afin d'évaluer les Fournisseurs de biens représentant les plus grands volumes d'achats.

- Jusqu'à présent les filiales brassicoles étaient autonomes sur la mise en place des évaluations de leurs partenaires commerciaux. Par exemple, la filiale gabonaise (SOBRAGA) a évalué 89 prestataires et 97 fournisseurs en 2019 sur des critères de conformité réglementaire, sociale et environnementale. Des sensibilisations annuelles sont organisées auprès des grossistes sur les risques liés à la qualité et la sécurité alimentaire, en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Fin 2019, une procédure de diligence raisonnable commune à toutes les filiales du pôle d'activité Bières-Boissons gazeuses-Eaux a été adoptée par le Comité Ethique et des formations sur sa mise en œuvre sont déployées à partir de 2020. Ainsi, le département des Achats de la filiale supervise son application, aux côtés des Référents RSE et du département de la Qualité. L'évaluation devient systématique à la sélection de Fournisseurs de biens et de services prédéfinis ainsi que pendant l'exécution de la prestation. Aux critères techniques et commerciaux de la notation globale du Fournisseur s'ajoutent donc des critères liés à la conformité éthique, sociale et environnementale.

## Dialogue avec les parties prenantes

Evoluant dans des contextes urbains et ruraux, les filiales du Groupe interagissent avec un panel très large de parties prenantes et leur pérennité est directement liée à la qualité des relations entretenues avec les parties internes et externe de l'entreprise<sup>14</sup>. Le Groupe est attaché à renforcer ce dialogue et la filière agro-alimentaire a inscrit cet engagement dans sa Politique de Développement Durable.

Si les parties prenantes internes (Direction, Collaborateurs, Partenaires sociaux, CHSCT etc.) sont amenées à communiquer régulièrement, les relations avec les autres parties de l'écosystème des entreprises dépendent des modalités de dialogue définies par chaque société.

Par exemple, la SUCAF CI, la SOSUCAM et la SARIS Congo, filiales sucrières du pôle SOMDIAA, ont instauré des temps d'échanges définis dans le temps avec les autorités traditionnelles et administratives. Selon les fréquences définies, ces rencontres permettent d'informer les parties prenantes externes sur les actualités des entreprises, les calendriers des campagnes sucrières, les opportunités de recrutement, etc... et de recueillir les préoccupations et demandes des parties prenantes externes.

Par ailleurs, des mécanismes permettant d'émettre des suggestions, des alertes ou des signalements sont disponibles sur tous les sites et, dans certains cas, sont ouverts à l'extérieur<sup>15</sup>.

- Afin de s'inscrire dans une dynamique inclusive et de mieux encadrer la communication avec leurs parties prenantes externes, les filiales brassicoles adoptent différentes modalités de dialogue selon leurs interlocuteurs et les enjeux partagés. Par exemple, des consultations régulières des clients et des consommateurs sont opérées, une participation régulière aux réunions des producteurs et des rencontres ponctuelles avec les autorités locales, la presse ou des associations locales ont lieu.
- Depuis 2015, les filiales du pôle SOMDIAA tiennent à jour une cartographie de leurs parties prenantes dans le but de structurer les échanges en fonction des sujets, activités ou projets de développement. Cet outil permet d'appréhender les attentes et les priorités de chacun et de les intégrer dans les plans d'actions. Les équipes RSE et les Directions ont structuré les échanges et les communications de manière à les rendre plus représentatifs et plus efficaces. Les rencontres sont ainsi plus fréquentes et leurs résultats sont largement diffusés, notamment grâce à l'installation de 83 panneaux informatifs en extérieur. En 2019, 166 réunions ont été tenues avec les autorités administratives, traditionnelles et les représentants de la société civile des filiales agro-alimentaires, contre 61 en 2017 soit une hausse de 172% en deux ans, expliquée notamment par la mise en place d'un enregistrement plus systématique de ces rencontres.

Enfin, la procédure de gestion des plaintes des parties prenantes externes permet de recueillir les griefs et plaintes en lien avec une action ou une inaction de l'entreprise. Mise en place depuis 2016, la procédure définit les modes de recevabilité d'une plainte, ainsi que son cheminement. Chaque personne actionnant le dispositif bénéficie d'un retour formalisé, que la plainte soit avérée ou non. Si cette dernière est avérée, l'entreprise privilégie le dialogue pour y répondre de manière satisfaisante pour les deux parties. En 2019, 9 plaintes ont été traitées par les équipes RSE à l'échelle du pôle SOMDIAA.

- Attentives aux préoccupations et aux attentes de leurs parties prenantes, les filiales viticoles mesurent l'importance du dialogue dans l'intérêt d'une viticulture durable. Les échanges des commissions et des groupes de travail sont ainsi enrichis de l'intervention d'experts extérieurs. De plus, les Directeurs d'Etablissements ont un siège dans l'ensemble des interprofessions régionales et les collaborateurs s'impliquent au sein d'organismes régionaux et nationaux afin de valoriser l'activité et ses métiers. Dans le but d'informer les différentes parties prenantes sur les pratiques adoptées par le Groupe dans sa production de vin, un guide « Bien vivre ensemble » a été diffusé en 2019 par le département RSE de la filière viticole. En expliquant les choix de production de manière simplifiée, ce guide vise à créer du lien avec les partenaires commerciaux, les consommateurs et la population riveraine.

<sup>14</sup> Voir la description en début de document

<sup>15</sup> Voir la partie « V. Responsabilité sociétale - Compte-rendu de la mise en œuvre du Plan de Vigilance »



Enfin, la participation à plusieurs initiatives de l'interprofession en matière de RSE permet de valoriser cette démarche, partager nos expériences et s'enrichir de celles des autres entreprises. Ces initiatives prennent des formes plurielles, parmi lesquelles :

- Membre fondateur de l'association Système de Management Environnemental (SME) du Vin de Bordeaux
- Groupe de travail ministériel sur l'affichage environnemental
- Groupe de travail européen sur les meilleures pratiques environnementales à l'échelle européenne dans le secteur du vin
- Groupe de travail pour la mise en place de du guide de la norme ISO26000 pour la filière vin
- Ambassadeur de La Solidarité Climatique auprès de l'ONG GERES dans le contexte de la COP21
- Groupe de travail du Bag-in-Box de l'ADELPHÉ afin de travailler avec les autres acteurs de la filière pour optimiser les emballages
- Participation au Tour de France PME du Global Compact des Nations Unies pour présenter la démarche RSE

## Ancrage auprès des communautés locales

Opérant au sein de pays en développement, les filiales agro-alimentaires et brassicoles se sont développées à travers un fort ancrage territorial et un sens de la responsabilité vis-à-vis des populations vivant en périphérie de ses implantations agro-industrielles. La contribution du Groupe aux enjeux de développement de la santé, de l'éducation, des transports, de la culture et de l'accès équitable aux ressources a été identifiée comme une priorité bien avant la formalisation de sa démarche de responsabilité sociétale.

Le soutien aux communautés locales, à travers des partenariats et des actions solidaires, est un pilier des **Politique RSE** des différents pôles du Groupe. Les départements RSE des filiales y attachent une attention particulière et l'intervention des **Fondations SOMDIAA** ainsi que la tenue du **Prix Pierre Castel** en témoignent. De ce fait, chaque année, les filiales sont amenées à **formaliser un plan d'actions** RSE intégrant les activités sociétales à mettre en œuvre. A partir de leurs engagements et des attentes de leurs parties prenantes, de très nombreuses actions et projets sont mis en œuvre sur les thématiques suivantes :

- **Adduction en eau potable** : la réfection, l'entretien ou la construction de pompes à motricité humaine et de sources aménagées.
- **Education** : le financement de salaires et de logements pour les enseignants de plusieurs écoles, le don d'équipements pédagogiques ou de mobilier scolaire, la réfection ou la construction de salles de classes.
- **Santé** : l'ouverture d'hôpitaux, dispensaires et centre médico-sanitaires aux populations riveraines, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de dépistages sur des thématiques précises.
- **Désenclavement** : l'entretien et le reprofilage de pistes secondaires, la mise en place d'un système de transport social, destiné à rallier gratuitement les villages et les centres urbains quotidiennement.
- **Agriculture** : le labour de parcelles, la formation technique, le don en intrants et en matériels aratoires pour le développement de l'agriculture ou du maraîchage.
- **Appuis divers** : très sollicités, les filiales répondent – dans la mesure de leurs moyens respectifs - également aux demandes issues des communautés : fêtes culturelles, religieuses, deuils, appuis à des associations sportives etc.

En 2019 au sein des filiales agro-alimentaire, l'appui à la thématique de **l'eau** représente un financement de **42 700 euros**, l'appui à **l'éducation** représente un financement de près de **232 700 euros**, l'appui aux infrastructures de **santé** internes et externes représente un financement de **37 700 euros** auquel il convient d'ajouter les **27 300 consultations médicales** à destination des populations riveraines des sites. Enfin, le **reprofilage et l'entretien des pistes**, ainsi que le **transport** des populations villageoises représentent un financement de **346 000 euros**.

### Les Fondations SOMDIAA

Les **9 Fondations SOMDIAA** apportent une contribution significative à l'enjeu du **développement local**. Associations à but non-lucratif de droit local, elles centrent leur approche sur une méthodologie de développement participatif, positionnant les destinataires des actions au centre des projets. Sur la base des besoins exprimés par les populations, les Fondations s'attachent à **densifier et à structurer le tissu associatif local, renforcer ses capacités techniques** et convenir de **projets centrés sur le développement des activités génératrices de revenus ou sur la thématique du développement communautaire**.

L'ensemble de ces actions représentent l'application concrète du soutien aux initiatives locales de développement. Mises en œuvre en accord avec les autorités locales et étatiques, elles permettent de contribuer au maintien d'un climat sociétal de confiance sur les sites agro-industriels. Les projets sont réalisés par des associations, des coopératives ou des individus avec l'appui des équipes des Fondations et doivent donc être fondés sur un fort sentiment d'appropriation de la part des bénéficiaires. Chaque projet fait l'objet d'un suivi régulier par les Fondations en vue d'assurer un respect des engagements des différentes parties et de l'atteinte des objectifs visés. Les thématiques des projets sont les suivantes : **agriculture, maraîchage, transformation agro-industrielle, promotion du petit commerce, de l'artisanat, accès aux soins, sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité, accès à l'éducation, alphabétisation, eau potable etc.**

A l'échelle des Fondations SOMDIAA, les sessions de formations des membres des groupes, des associations et des coopératives ont bénéficié à **2 248 personnes, 74 projets** ont été mis en œuvre dont 42 sur la thématique du développement communautaire et 32 sur la thématique des activités génératrices de revenus. Au niveau global, le financement des filiales agro-alimentaires aux Fondations SOMDIAA représente un total de **362 000 euros**.

### Le Fonds de dotation Pierre Castel

Le Prix Pierre Castel a pour ambition d'**identifier et de soutenir de jeunes entrepreneurs** qui, à travers leurs projets dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, contribuent au développement social et sociétal de leur pays. En soutenant l'esprit d'entreprise dans le **domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire**, l'objectif du Prix est de favoriser les échanges entre les territoires africains et français, afin de permettre le maintien du tissu socio-économique et de contribuer à l'emploi des jeunes et des femmes.

Dans chacun des pays où est organisé le prix Pierre Castel, des comités de sélection sont définis, en lien avec des partenaires institutionnels locaux, et permettent d'établir une pré-sélection parmi des centaines de candidats. Enfin, le choix des trois lauréats est fait par un Grand Jury à Bordeaux, présidé par Monsieur Pierre Castel.

Chacun d'entre eux bénéficie d'**une dotation de 15 000 euros**, d'un **mentorat** et de la **formation** de leur choix, dans un esprit de co-développement entre le Fonds de dotation et les porteurs de projets. Lors de cette deuxième édition de 2019, **3 nouveaux entrepreneurs** ont été récompensés dans le domaine de l'agro-business au sein du Burkina Faso, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

### Valorisation du patrimoine viti-vinicole

En tant qu'ambassadeur engagé, la filière viti-vinicole du Groupe veille à la pérennisation de l'héritage du patrimoine viticole. Avec sa filiale Barton & Guestier, le Groupe s'est impliqué dès la naissance du projet de la **Cité des Civilisations du Vin** en devenant mécène de cette vitrine internationale des vignobles du monde, emblème culturel, touristique et architectural de la région bordelaise.

Distribuant des vins de qualité dans le monde, la filière a saisi l'opportunité de faire découvrir et d'enseigner la richesse des vins français et commercialisés. Afin de partager ce contenu au plus grand nombre, **le site internet « toutlevin.com »** propose du contenu sur la fabrication vinicole, ses origines et sa dégustation. Par exemple, les utilisateurs ont accès à une base de 10 000 accords mets & vins agrémentés de recettes.

« Passion et Transmission » sont les deux maîtres-mots qui ont poussés à cette implication dans l'univers de la gastronomie et à mener des actions d'ancrage territorial. Depuis 2015, de proches **collaborations** ont été organisées entre les Châteaux et Domaines Castel et des associations de chefs et de sommeliers en France et à

l'international. Ainsi, la participation à des **événements** réunissant des passionnés du goût et des saveurs sont l'occasion de préserver, promouvoir et diffuser le savoir-faire gastronomique français.

Enfin, des formations et des échanges réguliers ont donné naissance au **guide « Bien vivre ensemble »**. Celui-ci a pour vocation de favoriser l'ancrage territorial et le bon sens paysan des terroirs viticoles afin que l'ensemble des parties prenantes puissent participer à la préservation du savoir-faire viticole français.

#### Collecte de bouchons

Par le biais de sa chaîne de magasins-cavistes NICOLAS, le Groupe a noué un partenariat avec l'**association « Un bouchon une espérance »** afin de contribuer à la mission de collecte de bouchons synthétiques. Ceux-ci sont recyclés et utilisés comme matière première renouvelée permettant d'acheter des équipements pour les personnes handicapées, d'acquérir du matériel pédagogique ou d'aménager des logements.

La filière viticole collabore également depuis des années avec l'**organisation « Agir Cancer Gironde »** qui récupère des bouchons en liège ou synthétiques, triés et acheminés vers les filières de recyclage. L'intégralité des fonds générés est reversée annuellement à l'institut Bergonié pour la recherche contre le cancer.

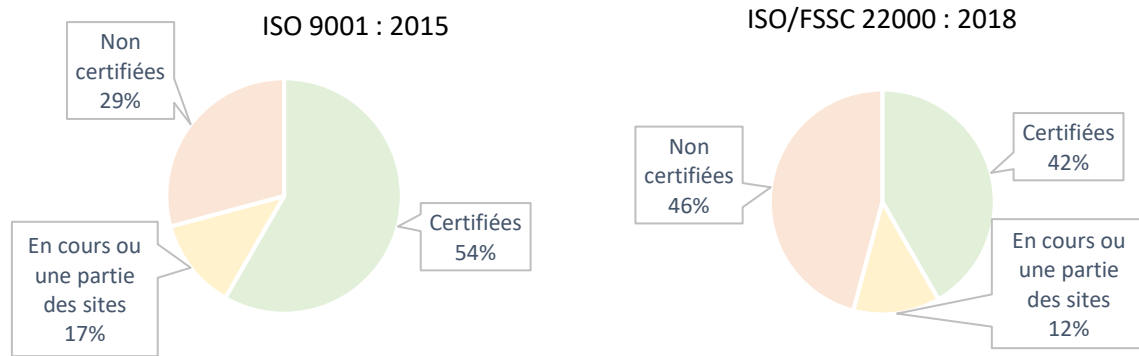
## Qualité des produits et protection des consommateurs

Depuis 1998, la filière viticole est engagée dans un **Système de Management par la Qualité**. Ce même engagement a été pris en 2004 au sein de toutes les filiales agro-industrielles produisant du sucre, de la farine et des œufs, et constitue un pilier de la Politique RSE des filiales brassicoles, engagée à « **répondre aux attentes des consommateurs** ». Améliorer la qualité des produits mis sur le marché permettant à la fois de répondre efficacement aux attentes des clients et de gagner en compétitivité par une meilleure maîtrise des opérations, la protection des consommateurs ainsi que la qualité des produits sont au cœur des priorités stratégiques.

Ainsi, les différents établissements viti-vinicoles bénéficient de normes de certifications internationales reconnues : ISO, IFS, BRC ou encore ECOCERT. Celles-ci correspondent aux référentiels internationaux en vigueur et aux critères les plus exigeants pour le respect des procédures de Qualité et permettent ainsi d'assurer l'objectif de satisfaction du client. De la même manière, les filiales agro-industrielles en Afrique ont également mené des campagnes de certifications **Qualité (ISO 9001) et Sécurité des denrées alimentaires (ISO/FSSC 22000)**.

En 2012, l'organisation du pilotage de la démarche Qualité des filiales agro-alimentaires a été revue au travers d'objectifs pour la filière du sucre : le Groupe s'est engagé vis-à-vis de ses clients industriels à obtenir pour la majorité de ses filiales sucrières une certification conforme aux exigences de l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire (GFSI). Chaque établissement est doté de responsables ou de directeurs Qualité, Hygiène, Santé et Environnement, avec **près de 50 personnes** au sein des filiales agro-industrielles situées en Afrique (SOMDIAA) dédiées à la mise en œuvre de ces démarches. Pour sa filière sucrière, le Groupe a formalisé les objectifs suivants :

- Une conformité à 100% du sucre livré à ses clients, notamment pour les critères d'humidité, de coloration et d'apparence.
- Le contrôle interne systématique du niveau de conformité avant la livraison aux clients.
- Une conformité vis-à-vis des standards ISO 9001, ISO 22000 et FSSC 22000 en fonction des filiales.



*Le périmètre de l'obtention des certifications ISO 9001 et FSSC/ISO 22000 de ces graphiques est constitué des 24<sup>16</sup> filiales agro-industrielles en Afrique produisant des boissons, du sucre, de la farine et des œufs.*

Les filiales poursuivent ces efforts d'amélioration continue afin d'atteindre les exigences du secteur, notamment en **renforçant l'écoute des clients** à travers divers outils : des pages de satisfaction sur les sites internet, un service clients, du *community management* sur les réseaux sociaux et des enquêtes de satisfaction vis-à-vis des clients et des consommateurs.

Toujours dans le but de garantir une qualité et une sécurité des produits, **un système de contrôle et de traçabilité** est déployé au sein de la filière vinicole : chaque lot de production est suivi de la réception du vin à la livraison des clients. Le système garantit **l'origine des produits et leur conformité réglementaire**. Il est nécessaire au traitement de toutes réclamations. De plus, la sélection parcellaire et la validation de procédures spécifiques permettent de garantir la qualité des produits attendus par les consommateurs, notamment au travers de la mise en place d'un outil de gestion de la relation client (GRC/CRM). Partie intégrante de la stratégie commerciale, l'outil SUGAR permet de suivre et de développer la relation clients et contribuer ainsi à la croissance du Groupe grâce à une meilleure maîtrise des acteurs de la distribution, une gestion efficace de leurs besoins et la garantie d'une disponibilité des produits auprès des consommateurs.

Enfin, la **certification Terra Vitis**, attribuée à 80% des hectares des domaines et châteaux, contribue également à améliorer la qualité de la production viticole tout en préservant les sols et l'environnement (voir la partie IV. Responsabilité environnementale – Agriculture raisonnée).

## Consommation responsable

Les boissons commercialisées par le Groupe sont des produits vecteurs de convivialité et de célébrations. Cependant, des risques liés aux abus de consommations existent et le Groupe est conscient de sa responsabilité d'en tenir informés ses consommateurs. Ces points de vigilance guident les **stratégies de marketing responsable** des filières viticoles et brassicoles.

Adopté en 2019 et diffusé aux filiales brassicoles du Groupe, le **Guide des bonnes pratiques en matière de publicité et de propriété intellectuelle** rappelle les principes spécifiques régissant le contenu des communications commerciales relatives à l'alcool. Au regard des bonnes pratiques internationales en matière de publicité de l'alcool, son engagement est de promouvoir une consommation responsable de l'alcool qui implique de **ne pas publier des communications commerciales mettant en avant l'abus d'alcool, ciblant les mineurs ou créant des confusions liées à la santé des consommateurs**.

<sup>16</sup> 10 filiales du pôle SOMDIAA et 14 filiales du pôle BGI (les filiales de distribution étant exclues et d'autres regroupées par pays).

Par ailleurs, et conformément aux législations locales, **un message de modération ou de prévention** est intégré dans toutes les publicités imprimées, télévisées et numériques, y compris tous les sites internet et autres sites sponsorisés ou détenus par les marques du Groupe.

De plus, lorsque des actions marketing sur des boissons alcoolisées incitent un utilisateur à interagir avec une marque, **une méthode de confirmation de l'âge** est en cours de déploiement avant toute inscription afin de vérifier que cet utilisateur a bien atteint l'âge légal pour consommer ou acheter de l'alcool. Ainsi, tous les sites internet à vocation commerciale gérés par des filiales du Groupe, intègrent une page de confirmation ou de contrôle de l'âge. Les groupes ou les canaux gérés par des filiales du Groupe sur des sites internet de tiers doivent, autant que possible, avoir recours à une méthode de confirmation de l'âge.

Une **campagne de sensibilisation** constitue un canal de diffusion privilégié pour les messages de prévention liés aux risques d'abus de consommation. En novembre 2019, la filiale SOBAGA (Gabon) a ainsi mené une campagne avec plusieurs **panneaux extérieurs promouvant la sécurité routière** installés à des endroits stratégiques de Libreville. La filiale SOBEBRA (Bénin) a également diffusé des messages de prévention liée à la conduite sur des panneaux d'affichage et ses réseaux sociaux en 2019, tout comme la BRAKINA (Burkina Faso) sur ses réseaux sociaux au moment des fêtes de fin d'année.

Afin de décourager les consommations prohibées ou déconseillées, des **pictogrammes sur l'âge minimum, la conduite et les dangers pour les femmes enceintes**, sont apposés progressivement sur les étiquetages des bouteilles d'alcool de toutes les filiales brassicoles présentes au sein de 10 pays entre 2019 et 2020.

Vis-à-vis des boissons gazeuses, **la teneur en sucre a diminué** pour quelques recettes depuis deux années et les gammes s'élargissent avec la **commercialisation d'une boisson sans sucre (Youki Zéro)** et d'**une bière faiblement alcoolisée (Bock Chill)**.

Par ailleurs, la filière vinicole soutient les actions de l'association « **Vin et Société** » qui vise à informer, à prévenir et à former pour permettre à chacun de mieux connaître le vin et de le consommer avec modération. La consultation du site **www.info-calories-alcool.org**, permettant de s'informer sur sa consommation d'alcool avec les repères « calories » simples, est également encouragée.

Se souciant à la fois de la santé des consommateurs et de ses collaborateurs, l'enseigne **NICOLAS** a déployé une **campagne de sensibilisation** pour une consommation responsable **au sein même des magasins** à destination des cavistes et des clients. Ces derniers peuvent aussi contacter anonymement **un numéro vert** afin de faire part d'inquiétudes liées à une consommation abusive.

## Compte-rendu sur la mise en œuvre du Plan de Vigilance

### 1. Cartographie des risques sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail et l'environnement

Parmi les risques extra-financiers identifiés par les départements RSE des pôles d'activité agro-alimentaire (SOMDIAA) et brassicole (BGI), les risques relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement, sont décrits et évalués en appliquant une méthodologie s'appuyant sur plusieurs outils : entretiens individuels avec des échantillons de travailleurs et de travailleurs des sociétés sous-traitantes, revue documentaire présentant les risques, notamment pour la santé et la sécurité au travail, échanges avec les instances représentatives du personnel, etc. Une fois les principaux risques identifiés, des arbitrages se tiennent pour en déterminer le niveau de criticité ainsi que la probabilité d'occurrence. Ces réflexions sont menées par les équipes en charge de la RSE avec l'appui et les conseils de l'encadrement, du comité éthique et ou des représentants du personnel.

À la suite d'une étude documentaire approfondie et de consultations avec les parties prenantes internes, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole (pôle Vin) a hiérarchisé les enjeux et les risques inhérents au secteur selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025.

Enfin, la périodicité de la revue de la cartographie varie en fonction de l'organisation managériale de chaque pôle d'activité. Elle peut être annuelle, biennale ou triennale selon les évolutions de l'activité et les contextes socio-économiques. Sa revue sert à réévaluer les niveaux d'impact ou de criticité des risques et leur probabilité d'occurrence en prenant en compte les changements enregistrés au cours des exercices précédents.

## 2. Due Diligence chez les Sous-traitants et les Fournisseurs<sup>17</sup>

Le Code de Conduite du Groupe informe les partenaires commerciaux qu'ils doivent se conformer au minimum aux normes édictées dans le Code. Le partenaire en est informé à la signature du contrat et une sélection de Fournisseurs s'y engagent par le biais de différents outils (Charte d'Achats responsables, Charte de Bonne conduite, Questionnaire de Due Diligence).

Afin d'appliquer une vigilance raisonnable en matière de santé et de sécurité au travail, de respect de la loi, des droits humains et de l'environnement, la filière agro-alimentaire procède à des évaluations annuelles de ses Sous-traitants et les accompagnent dans une amélioration continue de leur conformité. Une procédure d'évaluation des Fournisseurs est en cours d'élaboration et de déploiement avec la Centrale d'Achats de la filière.

De la même manière, la filière brassicole a adopté une nouvelle version de sa procédure d'évaluation régulière des Fournisseurs de biens et de services fin 2019. Celle-ci intègre les critères d'évaluation des dispositifs de Conformité et de Vigilance dans l'évaluation globale coordonnée par les départements des Achats. Les résultats déterminent si des mesures d'accompagnement doivent être proposées dans le but de réduire les risques.

Enfin, conjointement avec la Centrale d'Achats, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole sélectionne des Fournisseurs par type de biens fournis. Les évaluations s'appuient sur un questionnaire couvrant les principales thématiques RSE et des audits sur sites ou à partir de ressources documentaires.

## 3. Mécanismes d'alertes et de signalements

Depuis 2017, une plateforme en ligne, mentionnée dans le Code de Conduite, recueille les alertes et les signalements émis par les collaborateurs du Groupe. L'interface d'accueil présente les consignes d'utilisation et le traitement des signalements est effectué par les Référénts et/ou Comités locaux et organisés par filière, selon les circonstances et les sanctions applicables.

A cet outil numérique s'ajoutent d'autres voies de recours. En effet, chacune des filiales du Groupe compte un Référént Ethique et/ou RSE prêt à recueillir les alertes et les signalements relatifs à des problématiques de respect de la loi, des droits humains, de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la protection de l'environnement.

En outre, la procédure de recueil des alertes et des signalements (PRAS) spécifique à la filière agro-alimentaire (pôle SOMDIAA) est ouverte à toute personne interne ou externe souhaitant alerter sur une situation pouvant potentiellement survenir ou signaler une situation qui s'est effectivement produite. Les lanceurs d'alerte peuvent ainsi effectuer un signalement ou lancer une alerte de manière strictement confidentielle en utilisant différents canaux :

- En se rapprochant de la personne en charge de la RSE ;
- En envoyant un courriel sur une adresse dédiée ;
- Ou en remplissant un formulaire à déposer dans une des 39 boîtes à signalements, installées au sein de l'ensemble du périmètre du pôle en concertation avec les représentants du personnel.

En 2019, au sein du pôle SOMDIAA, 743 personnes ont été sensibilisées à la PRAS et 26 signalements ont été effectués, dont 4 qui ont été classés hors champs de ladite procédure.

Une nouvelle procédure commune aux trois pôles du Groupe est en cours d'élaboration pour l'année 2020.

<sup>17</sup> Voir le paragraphe au sujet de la « Conformité sur toute la chaîne de valeur » dans ce chapitre.

#### 4. Actions mises en œuvre pour réduire ces risques

En fonction des risques identifiés par les cartographies, des démarches de diligence raisonnable menées vis-à-vis des Fournisseurs et des Sous-traitants, ainsi que des éventuels signalements reçus, les filiales s'attachent à formaliser des plans d'action correctifs permettant la réduction des risques liés au respect des droits humains, de la santé et sécurité au travail et de l'environnement. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi régulier réalisé par les Référents ou les Comités RSE.

Afin de veiller au respect des lois et des règlements, tel que le Code de Conduite, des communications et des formations à la conformité réglementaire sont menées<sup>18</sup>. En matière de droits humains et de libertés fondamentales, les départements des Ressources Humaines, en coordination avec les départements Juridiques et les représentants du personnel, sont tenus de veiller à la conformité de la société avec le droit du travail notamment pour les employés permanents et temporaires. Des contrôles réguliers du respect des normes internationales du travail (conformité des contrats de travail, du respect de la liberté d'association, installation de la biométrie etc.) sont mis en place ou en cours de déploiement.

La santé et la sécurité au travail est une thématique dont les opérations sont déterminées par les services de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) conjointement avec les Ressources Humaines. Dernièrement, des actions visant une plus grande mise à disposition des équipements de protection et des sensibilisations régulières aux risques de santé et de sécurité ont été conduites<sup>19</sup> de manière à poursuivre la réduction des accidents du travail.

Enfin, les actions répondant aux risques identifiés en matière environnementale sont proposées et traitées par les départements Technique, de la Production et de la QHSE. Ceux-ci visent, en fonction de l'activité des filiales, une diminution des ratios d'eau, d'énergies et des volumes de déchets produits. Des partenariats avec des entreprises de valorisation des déchets sont également en cours ou à l'étude<sup>20</sup>.

#### 5. Suivi et évaluation des dispositifs

Les procédés de suivi et d'évaluation des politiques et des plans d'actions pour l'atténuation et la réduction des risques identifiés se structurent à différents niveaux.

- A l'échelle locale des sites de production et des établissements, les opérationnels veillent à la mise en œuvre des actions et à leur efficacité en continu. Par exemple, au sein de certaines filiales brassicoles (BGI), des réunions hebdomadaires sont organisées pour contrôler l'évolution des ratios environnementaux et adapter la stratégie en conséquence.
- Au niveau des filiales, un suivi global de la mise en œuvre des dispositifs du devoir de vigilance est assuré par les Référents et/ou les Comités RSE des filiales.
- Chaque année, le pôle agro-alimentaire SOMDIAA organise un séminaire dédié à la RSE regroupant les Référents et les responsables de différents départements selon les thématiques traitées. Cette rencontre permet de s'accorder sur les ajustements à intégrer au sein des outils déployés, de manière à les renforcer pour les exercices suivants. A titre d'exemple, en 2019, le système de barème des évaluations des Sous-traitants a été revu et de nouvelles non conformités ont été intégrées à la matrice d'évaluation.
- A l'échelle des pôles d'activités de boissons (BGI et Vin), les Comités Ethique et RSE, mandatés par les Directions Générales, procèdent à une revue des résultats en présence des principales Directions et de membres ponctuels pouvant exposer les attentes et les obstacles dans la mise en œuvre des directives du Groupe. Ces rencontres permettent ainsi d'ajuster les actions de court-terme et les politiques de long-terme, ainsi que de réaliser le suivi du traitement des signalements émis par les collaborateurs lors des Comités Ethique.

<sup>18</sup> Voir le paragraphe au sujet de la « Conformité sur toute la chaîne de valeur » dans ce chapitre.

<sup>19</sup> Voir la partie « III. Responsabilité sociale » du document.

<sup>20</sup> Voir la partie « IV. Responsabilité environnementale » du document.

# Méthodologie de la déclaration de performance

Afin d'orienter ses politiques de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de répondre aux exigences de la réglementation et notamment l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 ainsi que le décret n°2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe COPAGEF a formalisé la présente déclaration de performance extra financière publiée sur les sites internet de chacune des sociétés divisées par secteur d'activité.

## Principaux risques extra-financiers

Le Groupe a déterminé ses risques extra-financiers selon ses filières et son périmètre. Ainsi, les trois pôles d'activités ont chacun utilisé une méthodologie propre détaillée dans la partie « II. Les risques extra-financiers - Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers ».

## Collecte des données

Les informations sociales, environnementales et sociétales disponibles dans cette déclaration sont issues d'une collecte de données sur l'année 2019 pour l'ensemble des sites inclus dans le périmètre de consolidation. Le périmètre exclut toutefois les sites fermés en cours d'année et inclut les sites ouverts en cours d'année.

Par ailleurs, contrairement à l'année précédente, le périmètre social du pôle BGI comprend l'effectif des employés temporaires présents sur toute l'année au 31 décembre 2019 mais les autres informations sociales (accidentologie, formations, dialogue social) exclues toujours une partie des filiales en Tunisie pour cause d'information indisponible. Pour cet exercice, les données représentent 96% de l'effectif total du pays (voir la partie « III. Responsabilité sociale »).

De plus, les informations environnementales des sites du pôle BGI en Tunisie ne sont pas exhaustives cette année mais la représentativité s'améliore, avec des données disponibles pour 9 filiales représentant 82% de l'effectif total du pays. Enfin, pour ses informations environnementales, le périmètre du pôle Vin comprend uniquement les sites français (voir la partie « IV. Responsabilité environnementale »).

Cette collecte s'appuie sur les précédents dispositifs réglementaires de reporting extra-financier, sur l'intégration de l'ordonnance et du décret préalablement cité, ainsi que des définitions de l'Organisation Internationale du Travail et des référentiels internationaux suivants : l'ISO 26000, le Pacte Mondial des Nations Unies et le Global Reporting Initiative.

Les indicateurs qui ont été retenus pour cette deuxième Déclaration de Performance Extra-Financière ont été jugés les plus pertinents pour chaque sphère d'activité, au regard des risques encourus, des opportunités et en prenant en compte les attentes des parties prenantes.

Sur la base de l'évaluation de ces risques, les départements RSE de chaque pôle d'activité se sont attachés à décrire les politiques mises en place visant à les réduire ou à les atténuer, ainsi que les résultats obtenus pendant la période de reporting illustrés par des indicateurs de performance.

## Vérification par un Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Conformément aux exigences réglementaires, les informations de cette Déclaration font l'objet d'un contrôle réalisé par un Organisme Tiers Indépendant. Celui-ci émet un avis motivé sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques.



# GLOSSAIRE

## Social

---

### Effectifs

- Les employés permanents (CDI et CDD) présents au sein de l'entreprise au 31 décembre 2019.
- Les employés temporaires (intérimaires, journaliers) présents au moins 1 an au sein de l'entreprise sont inclus dans les effectifs des filiales appartenant au secteur des boissons du pôle BGI.
- Les employés saisonniers sont inclus dans les effectifs des filiales du secteur agro-alimentaire
- Les salariés remplaçant des salariés absents sont exclus de l'effectif.

### Heures travaillées

- Les heures théoriques des employés permanents et des employés saisonniers sont prises en compte pour les filiales des secteurs viticoles et agro-alimentaire (durée annuelle réglementaire).
- Les heures effectives (heures réglementaires et heures supplémentaires) rassemblées dans un registre ou un système d'information sont celles comptabilisées pour les filiales du secteur brassicole.

### Santé-Sécurité

- La norme **OHSAS 18001** indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif étant d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.
- Est considéré comme **accident du travail**, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail dont il est résulté une lésion corporelle ou psychique à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour l'employeur directement ou indirectement. Cela inclut les accidents de trajet.
- Est considéré comme **accident de trajet** tout accident qui survient entre la résidence principale et le lieu de travail ou bien entre le lieu de travail et le lieu où le salarié prend habituellement ses repas. Les accidents de trajet sont comptabilisés comme accident du travail ici, bien que la législation diffère pour ces deux types d'accidents.
- Une **maladie professionnelle** est causée par le type d'activité ou la situation professionnelle. Le critère de soudaineté distingue l'accident du travail de la maladie professionnelle, qui se caractérise au contraire, par son caractère lent et évolutif.
- Un **jour d'arrêt** est une journée de travail non effectué du fait d'une incapacité du travailleur, incapacité due à un accident de travail ou à une maladie professionnelle.
- L'indicateur du taux de fréquence s'applique aux accidents du travail avec arrêt de travail, selon la formule suivante :

**Taux de fréquence** : (nombre d'accidents avec arrêt / heures travaillées) \* 1 000 000

### Dialogue social

- Un **accord d'entreprise** est un texte négocié et signé entre la direction de l'entreprise et les représentants des salariés. Les thématiques peuvent être les suivantes : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ; l'égalité professionnelle et qualité de vie au travail ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

### Formations

- La **formation professionnelle** est un dispositif permettant de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Elle est nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle et son financement est assuré par l'entreprise.
- Un **organisme de formation** ou prestataire de formation est une personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle continue en vue de favoriser : l'insertion, la réinsertion professionnelle ou le maintien de l'emploi ; le développement des compétences professionnelles des personnes ayant suivi la formation.
- Le **nombre d'heures de formation par salarié** = durée totale des heures de formation / effectif total

## Environnemental

---

### Consommation d'eau

Le volume total d'eau prélevée, pouvant provenir des sources suivantes :

- 1° l'approvisionnement en eau du réseau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés ;
- 2° l'eau de surface (rivières, lacs), les nappes phréatiques et autres types de sources.

### Consommation énergétique

La consommation énergétique totale des entités détenues ou contrôlées par l'entreprise correspond à la somme du carburant consommé (gaz, pétrole, charbon, biocarburant, biomasse), de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur achetées ou générées par l'entreprise.

### ISO 14 001

Elle définit les critères d'un système de management environnemental qui se prête à la certification. Cette norme trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peuvent appliquer pour mettre sur pied un système efficace. Tout type d'organisation, indépendamment de la nature de ses activités ou de son secteur, peut l'utiliser. Elle donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes extérieures l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.

### Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Un Bilan GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire. Il s'inscrit généralement dans une dynamique de projets et d'actions de réduction. Lorsqu'il est réalisé sur un périmètre d'émissions large, le Bilan GES permet d'évaluer la dépendance et la vulnérabilité carbone d'une organisation et peut permettre une réflexion sur la stratégie de développement de l'entreprise.

### Recyclage

Le recyclage et la valorisation des matières au sens large jouent un rôle essentiel comme moyen de lutte contre les impacts environnementaux liés à la production et à l'élimination des déchets, et pour la gestion durable des ressources naturelles. Tous deux limitent également l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau liées à la production industrielle. Réduire les ressources à mobiliser et valoriser les déchets sont des pratiques qui permettent généralement de réduire les coûts de production, et par voie de conséquence, les quantités de déchets en sortie.

### Groisil

Déchets de verre que l'on réintroduit dans le mélange vitrifiable.

### Drêche

Résidu solide des céréales qui ont servi à faire de la bière et réutilisé principalement comme aliment pour le bétail.

### Consigne

Un emballage consigné est un emballage pour lequel l'acheteur verse une somme d'argent, la consigne, qui lui est rendue lorsqu'il retourne l'emballage afin que celui-ci soit réemployé. Ce type d'emballage permet :

- 1° de réemployer plusieurs fois les emballages et d'allonger leur durée de vie ;
- 2° de réduire les déchets qui en sont issus et les impacts environnementaux liés à leur gestion et à la fabrication de nouveaux emballages.

## Sociétal

---

### **ISO 9001**

Système de Management de la Qualité : principes avec une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue. Cette norme aide à s'assurer que les clients obtiennent des produits et services uniformes et de bonne qualité.

### **FSSC/ISO 22 000**

La norme définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont sa conformité peut être certifiée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité afin de garantir que toute denrée alimentaire est sûre.

### **ISO 26 000**

Cette norme est constituée de lignes directrices autour de 7 questions centrales pour l'application d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Elle permet d'évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.

### **Mécénat d'entreprise**

Services fournis dans un but d'utilité publique, par le biais du paiement direct des coûts opérationnels ou la dotation en personnel de l'établissement ou du service avec les propres employés de l'entreprise.

## Sources

---

Code de Conduite du Groupe Castel ; Global Reporting Initiative (2016) ; Organisation Internationale du Travail ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; Institut National de la Statistique et des Etudes économiques ; L'Organisation de coopération et de développement économiques.

## Table de correspondance des indicateurs

Thématiques, dont celles correspondant au <u>Plan de Vigilance</u>	Politiques mises en œuvre	Indicateurs de résultats et de performance	Périmètre <sup>21</sup>	Page(s)
<b><u>Santé et sécurité</u></b>	Politique Développement Durable et RSE par filière ; Politiques de santé-sécurité des filiales	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (*)	Groupe	p. 21
<b>Formations</b>	Politiques Développement durable et RSE par filière ; Dispositifs de formation des filiales	Nombre d'heures moyen par an et par salarié (*)		p. 22
<b><u>Dialogue social</u></b>	Politique Développement Durable et RSE par filière	- Nombre ou fréquence des réunions avec les représentants du personnel (SOMDIAA et BGI) - Nombre d'accords d'entreprise conclus dans l'année (SOMDIAA) - Informations qualitatives		p. 24
<b><u>Agriculture raisonnée</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Part de vignobles certifiés Terra Vitis (*) - Part de recours à la coupe « en vert » (*)	Filière viticole et agro-alimentaire	p. 25-26
<b><u>Bien-être animal</u></b>	-	Informations qualitatives	Filière agro-alimentaire	p. 26
<b><u>Biodiversité</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	Informations qualitatives	Filières viticole et agro-alimentaire	p. 26
<b><u>Gestion de l'eau</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Consommation d'eau et ratios (*) - Quantité d'eaux usées rejetées	Groupe	p. 27
<b><u>Gestion des déchets</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Poids total des déchets - Taux de valorisation des déchets (*)		p. 29
<b><u>Gaspillage alimentaire</u></b>	-	- Freintes bière (*) - Informations qualitatives		p. 31
<b><u>Efficacité énergétique</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Consommation d'énergie et ratios (*) - Bilan carbone (*)		p. 32

(\*) Indicateurs clés de performance - KPIs

<sup>21</sup> Le périmètre des filiales brassicoles exclut les usines fermées en 2019 (BRANIGER et STD), représentant environ 1% de l'effectif total.

Le périmètre des informations sociales du pôle BGI en Tunisie représente 96% de l'effectif total des filiales du pays.

Le périmètre des informations environnementales du pôle BGI en Tunisie représente 82% de l'effectif total des filiales du pays. Quant à celui de l'activité viticole, il inclut uniquement les 5 sites de production en France : Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers.

Thématiques, dont celles correspondant au <u>Plan de Vigilance</u>	Politiques mises en œuvre	Indicateurs de résultats et de performance	Périmètre	Page(s)
<b><u>Conformité sur la chaîne de valeur</u></b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière ; Programme de Conformité et de Due Diligence (BGI) ; Procédure de recueil et de recueil des alertes et signalements (SOMDIAA) ; Politique Achats responsable (Vin)	- Nombre de sous-traitants évalués (SOMDIAA) - Nombre de fournisseurs de matière sèche évalués (Vin) - Nombre de partenaires évalués (SOBRAGA, BGI)	Groupe	p. 36-37
		- Nombre de collaborateurs formés au Code de Conduite - Nombre de réunions tenues par les Comités Ethique	Filière brassicole et agro-alimentaire	p. 36
<b>Dialogue avec les parties prenantes</b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Nombre de réunions tenues avec les parties prenantes - Nombre de panneaux d'informations - Nombre de recours à la suite de signalements	Filière agro-alimentaire	p. 38
		Informations qualitatives	Filières viticole et brassicole	p.38
<b>Ancrage auprès des communautés locales</b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	- Financements des actions sociétales des filiales - Nombre de projets réalisés - Financements aux Fondations	Filière agro-alimentaire	p. 39-40
		Récompenses attribuées par le Fonds de Dotation	Filière brassicole	p. 40
		Informations qualitatives	Filière viticole	p. 40
<b>Qualité des produits</b>	Politiques Développement Durable et RSE par filière	Part des filiales ayant obtenu des certifications Qualité et Sécurité des denrées alimentaires (*)	Filières agro-alimentaire et brassicole	p. 41
		Informations qualitatives	Filière viticole	p. 42
<b>Consommation responsable</b>	Politiques RSE par filière; Programme de réduction du sucre (BGI)	Informations qualitatives	Filière brassicole et viticole	p. 42

(\*) Indicateurs clés de performance - KPIs

# **COPAGEF**

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la  
déclaration consolidée de performance extra-financière  
figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

## **MAZARS SAS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92 075 – LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL DE 37 000 EUROS – RCS NANTERRE 377 505 565

# **COPAGEF**

Société Anonyme au capital de 55 943 981,61 €  
Siège social : 49 rue François 1er, 75008 PARIS  
RCS 463 200 568

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**



## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe COPAGEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité du Groupe**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (et sur demande au siège du Groupe).

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par le Groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup> :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## **COPAGEF**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour le risque de la conformité sur toute la chaîne de valeur nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>2</sup> ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants (présentés en Annexe 1), nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 20 et 61 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

---

<sup>2</sup> SOMDIAA, SUCAF CI, SOSUCAM, CASTEL Frères, Blanquefort, Pôle BGI, SGBIA Tunisie, SOLIBRA

## **COPAGEF**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2020 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, Conformité, Ressources Humaines, Qualité Sécurité Environnement.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

COPAGEF présente les résultats des politiques relatives aux thématiques de risques extra-financiers citées ci-dessous à l'aide d'informations qualitatives (actions, dispositifs, etc.) ou quantitatives permettant d'apprécier le déploiement et l'effet des politiques. Toutefois, les données publiées ne sont pas exprimées sous forme d'indicateurs clés de performance pour les thématiques des risques suivants :

- Dialogue social – Groupe ;
- Bien-être animal – Filière agro-alimentaire ;
- Biodiversité – Filières viticole et agro-alimentaire ;
- Gaspillage alimentaire - Groupe ;
- Conformité sur toute la chaîne de valeur – Groupe ;
- Dialogue avec les parties prenantes – Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole ;

**COPAGEF**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

- Ancrage auprès de communautés locales – Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole ;
- Consommation responsable - Filières brassicole et viticole.

Les pôles BGI, Vin et SOMDIAA disposent de politiques RSE traitant du changement climatique. Ces politiques n'intègrent pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comme mentionné dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, les indicateurs relatifs aux risques environnementaux pour le pôle Vin sont présentés sur un périmètre limité à savoir les cinq sites de production en France suivants : Blanquefort, Saint-Omer, Saint-Priest, La Chapelle et Béziers. Les autres sociétés du pôle Vin ne sont pas incluses dans le périmètre des indicateurs couvrant les risques environnementaux.

*Fait à Paris La Défense, le 12 juin 2020*

L'organisme tiers indépendant

**M A Z A R S S A S**

David COUTURIER

*Associé*

Edwige REY

*Associée RSE & Développement Durable*

## **Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes**

### **Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance**

- Effectif au 31/12/2019 CDI et CDD (y compris les saisonniers hors intérimaires) (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Nombre d'heures de formation par salarié (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Taux de fréquence (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Consommation d'eau (Pôle BGI)
- % des eaux rejetées traitées dans une station d'épuration (Pôle BGI)
- Consommation d'énergie (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Emissions de GES – Scope énergie (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Total des déchets non valorisés (Pôle BGI)
- Bagasse valorisée (Pôle Sucre)
- Nombre de sous-traitants audités (Pôle Sucre)

### **Indicateurs qualitatifs**

- Dispositif anti-corruption (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Programme de réduction du sucre dans les boissons (Pôle BGI)
- Certification Food Safety (Pôle Sucre)
- Programme Code de Conduite et Formations (Pôles BGI, Sucre et Vin)